

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 16 décembre 2021



Président de séance			
David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Catherine ORSINI-SAILLET			Véronique MOLINARI
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			Souad HOUAMA
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)		X	
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			Yasmine TOUHAMI
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Pas de suppléant (liste épuisée)			

Invités permanents			
Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	XX	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

La séance du 9 décembre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 16 décembre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU : accueil de nouveaux membres**
 - Stéphane JULIOT (personnalité extérieure)
 - Catherine ORSINI-SAILLET (collège A)

Le quorum est à 24 membres présents ou représentés.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Evolutions TMM**

Une nouvelle plateforme nationale prenant en charge dépôt des candidatures, réponses aux candidats et admissions

Un cadrage national :

- Un texte réglementaire, à paraître en 2022 cadrant la future plateforme de candidatures en M1
- Un calendrier national s'impose aux établissements d'enseignement supérieur

1) En application de la réglementation,
capacités d'accueil de M1, soumis au vote en CFVU du 16 décembre

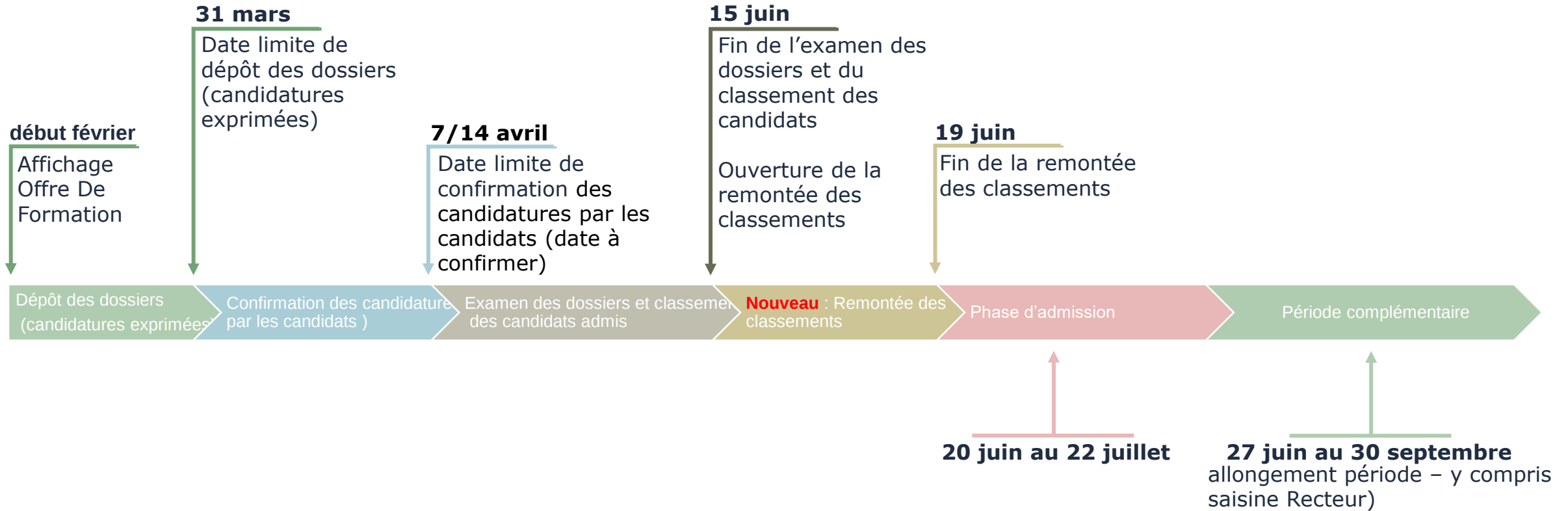
2) Sur recommandation nationale, soumis au vote de la CFVU en janvier 2022 :

- Les attendus à l'entrée en M1
- Les critères généraux d'examen des candidats
- La composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, jury d'admission, nécessite un arrêté du Président)

I- Calendrier prévisionnel : ce qui change

	Ecandidat	Nouvelle Plateforme TMM
Période de candidature	Définition des campagnes par les composantes (<i>de quelques semaines à plusieurs mois</i>) par parcours	Campagne nationale commune ; date limite dépôt fixée au 31/03/22 Confirmation des choix le 07 ou 14/04/22
Saisie d'un classement	Aucun classement effectué (admis/refusé) hormis pour les parcours utilisant une liste complémentaire.	Chaque parcours devra faire un classement qui donnera lieu à une remontée.
Fin de la phase d'admission en phase principale	Fin juin	Gestion des listes d'attente par la plateforme, fin d'admission au 22/07/2022
Période complémentaire et admission sur saisine via TMM	Note de cadrage UGA prévoyait une réponse aux campagnes complémentaires au 10 septembre et une saisine du recteur pouvant donner lieu à des admissions jusqu'au 30 octobre.	Visibilité des places vacantes (diminution des saisines ?); Période étendue jusqu'au 30 septembre (y compris suite à saisine du Recteur)

I- Calendrier prévisionnel **commun** à tous les établissements



- vote des capacités d'accueil à la CFVU du 16 décembre 2021
- vote des attendus et CGEC à la CFVU du 20 janvier 2022

II – Capacités d'accueil

- Une **capacité d'accueil globale**, par Mention et par Parcours de M1 soumise au vote de la CFVU en décembre.

- **Affichage sur la plateforme d'une capacité d'accueil spécifique qui concerne :**

- étudiants nationaux, étudiants étrangers avec DNL, étudiants UE; en Formation Initiale et Continue (=alternant + contrat pro).
- non soumise au vote des instances

qui ne concerne pas :

- Les candidats résidents dans un pays adhérent à l'ECF (Campus France) non titulaires DNL (Diplôme National Licence)
- Les candidats internationaux (hors ECF) non titulaires DNL.

Cas particulier : Les candidats en reprise d'étude FC utiliseront malgré tout la plateforme avec un formulaire FC afin de les repérer.

Thierry KLEIN : Faudra-t-il classer les candidats quel que soit l'ordre de leurs choix ?

David DECHENAUD : Absolument. Nous devons apporter une réponse aux candidats en en indiquant les raisons, et nous devons les classer du premier au dernier.

Thierry KLEIN : Cela paraît impossible à faire.

David DECHENAUD : Les pratiques sont différentes d'une composante à une autre, mais beaucoup procèdent déjà à un classement avec des listes très conséquentes. Ce n'est pas forcément compliqué, mais c'est chronophage.

Thierry KLEIN : Je trouve cela impossible : si on a des centaines de candidats, on ne peut pas distinguer le 192^e du 193^e ; cela se joue sur des détails qui deviennent complètement non pertinents. En outre, nous n'aurons pas les notes du semestre 6 de licence.

David DECHENAUD : Quand la formation accueille 30 étudiants, il n'est pas évident de déterminer quelles seront les 30^e et 31^e candidatures, car cela se joue à peu de choses et a de grandes conséquences pour le candidat. Lorsqu'il y a 500 candidatures pour 30 ou 50 places, la détermination de la 300^e ou de la 301^e candidature est à relativiser car nous n'irons jamais chercher ces candidats. Le classement a un véritable enjeu pour les composantes qui ouvrent des listes complémentaires, mais lorsqu'il y a beaucoup de dossiers, ce travail de positionnement pour les derniers n'a effectivement quasiment pas d'utilité, ni pour l'équipe, ni pour l'étudiant. Florence COURTOIS m'indique que selon les dernières informations du ministère qui lui sont parvenues, il n'y aurait pas l'obligation de classer tous les candidats mais seulement ceux qui sont admis.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Proposition de motion**

La Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie le 16 décembre 2021, demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de reporter la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master, décidée trop tardivement et selon un calendrier inadapté, afin de dissiper les vives inquiétudes qu'elle soulève.

Si elle partage l'objectif d'une harmonisation nationale des calendriers de candidature et d'une plus grande transparence quant aux modalités d'admission, elle considère que les conditions ne sont pas réunies pour le faire en vue de la rentrée 2022-2023.

Elle rappelle que cette réforme doit se faire dans le strict respect du droit à la poursuite d'études en master, et que l'objectif de réussite des étudiants et étudiantes en master comme en licence ne peut être atteint sans un engagement résolu et ambitieux de l'État sur le plan des moyens financiers et humains.

Fabienne HANS : Les étudiants sont-ils au courant de ce nouveau calendrier pour l'année à venir ? Si non, cela va les placer dans une situation difficile.

David DECHENAUD : Nous n'avons pour l'instant pas connaissance du calendrier. Nous pouvons commencer à indiquer les délais probables sur nos plateformes d'information. Étant donné que le calendrier sera le même au niveau national, tous les étudiants seront dans la même situation quel que soit le master pour lequel ils candidatent et il y aura une grande affluence sur la période concernée.

Fabienne HANS : Exactement ; à ma connaissance ils ne sont pas au courant de ce projet de réforme pour l'année en cours.

David DECHENAUD : Je pense qu'ils sont au courant du projet de réforme, en revanche je pense que certains d'entre nous espèrent encore qu'il sera différé d'une année. C'est très inconfortable car les équipes travaillent dans la perspective de cette mise en place, mais avec une grande incertitude.

Emmy MARC : Les étudiants ne sont pas encore au courant. Nous avons vaguement conscience que quelque chose se prépare, mais même en tant qu'élus étudiants, nous n'avons pas plus d'informations que cela. Ce projet de réforme n'est pas encore passé en CNESER, donc les organisations n'ont aucune information concrètes concernant cette plateforme. Cela va changer totalement les pratiques. De plus, le calendrier va vraisemblablement se superposer avec celui de Parcoursup, ce qui va impacter l'accompagnement par les équipes des lycéens d'une part, en raison du manque de moyens humains, et des étudiants de L3 d'autre part car l'information sera traitée au dernier moment et ne sera pas forcément bien maîtrisée. Il y a donc un véritable problème de calendrier dans ce que prévoit le ministère. Selon moi, la plateforme ne résoudra pas les problèmes de désistement : à l'instar de ce que l'on

observe sur Parcoursup, cette plateforme sans hiérarchisation des candidatures va amener les candidats à formuler leurs réponses le plus tard possible dans l'espoir d'obtenir leur premier choix.

David DECHENAUD : La structuration des accompagnements dans les composantes est axée sur les cycles : en général ce ne sont pas les mêmes personnes qui s'occupent des L1 et des M1. Je pense donc que nous parviendrons à accompagner nos étudiants simultanément ; en revanche il faut que nous puissions communiquer le plus rapidement possible. Nous attendons que le ministère nous confirme sa stratégie, et pourrons communiquer des informations au début du mois de janvier 2022. Le forum des licences professionnelles et des masters se déroulera un peu tardivement, nous communiquerons donc en amont les périodes de candidatures.

Noémie DUTILLEUL : Plusieurs universités ont commencé à communiquer au sujet de la plateforme auprès de leurs étudiants. Au sein des groupes de sélection de master au niveau national, des informations non vérifiées sont diffusées et provoquent la confusion et la panique des étudiants. Nous sommes totalement favorables à cette motion.

David DECHENAUD : Nous pouvons demander à la Conférence des présidents d'université (CPU), via le réseau des vice-présidents formation, de s'assurer que les dates dont on nous fait part sont suffisamment fiables pour les communiquer. On hésite toujours entre faire suivre l'information qui n'est pas encore stabilisée et qui pourrait donc être délivrée trop tôt, et ne rien communiquer avant les consignes officielles au risque de ne pouvoir transmettre l'information que trop tardivement. Nous pourrons dès début janvier indiquer aux étudiants qu'il est probable que l'outil TMM soit utilisé pour les candidatures en master, en leur précisant les périodes prévisionnelles et en les invitant à rester vigilants quant aux futures informations que nous leur ferons parvenir.

- Délibérations -

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

➤ *Motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master*

La motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
→ par David DECHENAUD
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
→ par David DECHENAUD
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Approbation des attendus de licence

Additif :

SHS – Mention Sciences de l'Education – Parcours préparatoire au
Professorat des Ecoles :

- ✓ Capacité d'accueil votée lors de la CFVU du 25/11/2021
- ✓ Attendus locaux présentés lors de la CFVU du 9/12/2021

- Délibérations -

Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de L1 (suite)

➤ Compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles

Les compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
→ par David DECHENAUD
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Approbation des capacités d'accueil des M1

Rappel des textes

- Code de l'éducation, art. L. 612-6 : les établissements fixent « *des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* ».
- Statuts UGA (EPE), art. 49 : « *la CFVU adopte les modalités d'admission et capacités d'accueil en master sur proposition des composantes* » hors CAPM.
- Ces données encadrent les recrutements et sont obligatoirement mises à disposition des candidats sur le site national « Trouver Mon Master » (TMM)

Approbation des capacités d'accueil des M1

Pour mémoire :

- Les admissions en M1 se font à hauteur des capacités d'accueil votées en CFVU, opposables aux candidats
- Sur les 3 dernières années, les inscriptions en M1 étaient inférieures de 22% en moyenne par rapport aux capacités d'accueil votées en CFVU, soit 920 places vacantes
- Constat d'une grande de disparité selon les formations

Pour l'année 2022/23 :

- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique de l'année précédente
- Les quelques évolutions sont principalement liées :
 - à la création de nouveaux parcours & mentions dans le cadre de la nouvelle accréditation
 - à l'adaptation aux capacités d'encadrement en TP / TD et d'accueil en stage

Suivi des inscriptions vs capacités d'accueil en M1

	Capacités d'accueil	Inscriptions	Places vacantes	
2019/20	4125	3134	-991	24 %
2020/21	4322	3468	-854	20 %
2021/22	4252	3328	- 924	22%
Moyennes	4233	3310	- 923	22%

Approbation des capacités d'accueil des M1 - Evolutions

Affichage sur Alfresco des remontées équipes, argumentaires parfois synthétiques et ayant donné lieu à des échanges avec la vice-présidence

Evolutions classées par type

- Evolutions liées à la création de nouveaux parcours :
 - *LEA : parcours Ressources Environnement et Société en Transition*
 - *Phitem : parcours :*
 - *Mention EEEA – parcours Electrical Engineering and Control Systems*
 - *Mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement – parcours Research Intensive Track in Geosciences*
 - *Santé : parcours Biohealth Engineering*
 - *STAPS: parcours Acquisition et Traitement des Données Multidimensionnelles*

Approbation des capacités d'accueil des M1 - Evolutions

- Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement et au volume de terrains de stage:
 - SHS : Mention Psychologie – parcours Neuropsychologie de l'Enfant
 - Droit : droit des libertés
- Liées à l'adaptation **aux capacités d'encadrement** :
 - Phitem : Mention Génie civil – parcours Génie civil
 - SHS : Mention psychologie clinique
- Liées au volume des terrains de stage :
 - Santé : Mention Ingénierie de la Santé – parcours Double Coursus
- Liées à l'adéquation **places réellement pourvues / compétences disponibles**
 - IM2AG : Mention Information – parcours Informatique et
Mention Mathématiques et Applications – parcours Mathématiques Générales

David DECHENAUD indique qu'une erreur a été signalée par Laurence VIANES concernant les inscriptions administratives 2021/2022 figurant dans le document mis à la disposition des membres de la CFVU : les données ont été inversées entre Lettres modernes et Lettres classiques. Cette erreur ne concerne pas les éléments soumis au vote.

Noémie DUTILLEUL : Les demandes de baisse des capacités d'accueil sont-elles soumises au vote des conseils d'UFR ?

David DECHENAUD : Statutairement, la seule obligation est de faire voter ces capacités en CFVU. En revanche, les remontées sont faites par l'intermédiaire des UFR, à l'exception de la demande de baisse de la capacité d'accueil du parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé qui nous est parvenue sans avoir été portée à la connaissance de l'UFR SHS ; l'administrateur provisoire m'a donc indiqué ne pas la soutenir. Certaines UFR décident de soumettre les capacités d'accueil au vote de leur conseil, d'autres non ; c'est variable en fonction des pratiques et des statuts de chaque UFR.

Noémie DUTILLEUL : Nous émettons une réserve quant à la baisse de 10 places du parcours Neuropsychologie de l'enfant, au regard du nombre de candidatures présentées l'année dernière et des nombreux étudiants qui n'ont pas pu suivre ce master. Au lieu de supprimer 10 places, il faudrait sans doute travailler sur la question des stages.

David DECHENAUD : Cette baisse est effectivement significative. Néanmoins, ce domaine disciplinaire est très pointu, et l'équipe pédagogique nous indique qu'elle n'arrive pas à trouver suffisamment de stages véritablement en lien avec le domaine concerné. L'UFR estime que ce constat est avéré et soutient cette demande de baisse. Par ailleurs, je suis préoccupé par le nombre de places vacantes à l'issue des campagnes : ces données vont être affichées sur TMM et révéler très

clairement le manque d'attractivité de nos formations. Sachant que nous pouvons faire évoluer nos capacités d'accueil chaque année, faut-il ajuster les capacités d'accueil au nombre d'inscriptions afin de remplir à 100 % nos objectifs, ou se fixer des objectifs que l'on n'atteint jamais ? Je trouve intéressante la démarche de l'IM²AG de baisser ses capacités à l'aune des inscriptions qui ont lieu chaque année, en envisageant la négociation de moyens supplémentaires auprès du ministère pour éventuellement augmenter le nombre de places ultérieurement. TMM2 pourrait avoir un impact car le rayonnement des candidatures sera davantage national. En France, le nombre de places disponibles en master, toutes disciplines confondues hormis peut-être le Droit et la Psychologie, est supérieur au nombre de vœux exprimés. Certaines universités n'arrivent pas remplir leurs places, quand d'autres débordent. On verra ce que TMM, harmonisé nationalement, permet en termes de circulation d'étudiants ; peut-être que cela va favoriser le remplissage des 900 places restant chaque année vacantes à l'UGA. En tous cas, c'est que l'on observe avec Parcoursup : les périodes complémentaires créent des « appels d'air » vers des étudiants qui ne sont pas de l'académie. Je souhaite que l'on vote à part la baisse de capacité d'accueil du parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé qui n'a pas été demandée par l'UFR. On peut également prévoir un vote spécifique pour le parcours Neuropsychologie de l'enfant. N'hésitez pas à exprimer vos préférences concernant les modalités de votes.

Laurence VIANES : Je suis un peu inquiète de l'inquiétude que suscitent les places vacantes. Plus la capacité d'accueil est basse, moins l'afflux a besoin d'être grand pour augmenter significativement l'effectif et plus la marge qu'on se laisse paraît énorme par rapport au nombre d'inscrits. Je serais assez inquiète que dans les petits parcours notamment de Lettres, on veuille réduire les capacités d'accueil au nombre d'étudiants actuellement accueillis.

David DECHENAUD : De toutes façons, la vice-présidence Formation ne serait pas à l'initiative de cette modification. Le risque que nous ne puissions pas accueillir tout le monde est modeste. On peut accueillir plus d'étudiants qu'on a de places, même si ce n'est pas d'une grande cohérence ; en revanche, lorsque les places sont ouvertes, on admet ceux qui se présentent. Donc fixer une capacité faible et décider de la dépasser puis l'augmenter l'année suivante est toujours possible. Le taux de pression à l'entrée de la formation, qui apparaîtra sur TMM, va montrer les disparités au sein de notre université. Si dans une discipline rare, le taux de pression est très faible partout en France, les étudiants n'en tireront pas de conclusions. Si par contre, un même parcours ou une même mention existant dans deux établissements affiche des taux de pression très contrastés, il faudra apporter des éléments d'explication afin qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation de la part des étudiants ; il s'agit effectivement d'un indicateur quantitatif et non qualitatif. C'est donc l'interprétation des taux de pression qui m'inquiète.

Laurence VIANES : Il est certain que TMM va favoriser la comparaison et la concurrence entre établissements.

Emmy MARC : Je ne comprends pas la baisse des capacités du parcours Économie des organisations en EAD, alors qu'il y avait une forte demande cette année : on réduit à 30 places alors qu'on a 69 étudiants cette année. Je m'interroge aussi à propos du parcours MEEF second degré en allemand, ouvert à Grenoble alors que l'INSPE envisageait de le transférer à Lyon.

David DECHENAUD : Cette année, le nombre d'inscrits du master MEEF Allemand est très faible. La direction de l'INSPE, conformément à ce qui figure dans son dossier d'accréditation, a envisagé à la rentrée de ne pas ouvrir cette formation, mais ne l'a finalement pas fait, faute de pouvoir trouver une proposition adaptée pour ces étudiants qui avaient été

admis. Il a été convenu que si l'on n'arrive pas à atteindre l'année prochaine le nombre minimal figurant dans le dossier d'accréditation, la formation n'ouvrira pas. Il faut sans doute que l'information soit clairement transmise aux candidats, et que l'on décide, au moment de l'étude de la phase principale et en cas de non ouverture de ce master, si les candidats peuvent choisir une autre formation (afin de ne pas attendre que la rentrée ait eu lieu). Concernant le parcours Économie des organisations en EAD, nous comprenons à la lecture du commentaire qu'il s'agit d'une formation mélangeant les publics de formation initiale (FI) et de formation continue (FC), avec une majorité de FC dont l'accompagnement est plus lourd que celui des FI. L'équipe pédagogique réduirait donc son effectif pour garantir un bon accompagnement plutôt axé apprentissage et formation tout au long de la vie.

Florence COURTOIS : Pour revenir à la question d'Emmy MARC, j'avais interrogé le chargé de mission TMM du ministère sur la possibilité de fermer un parcours proposé sur la plateforme en raison du faible nombre de candidats. Il m'a répondu qu'il était préférable d'ouvrir le parcours, et que si l'on ne souhaitait pas l'ouvrir du fait d'un nombre insuffisant de candidatures, il y aurait une interaction directe avec le rectorat académique afin de prévenir les candidats et de trouver la meilleure solution.

Emmy MARC : La justification pour le parcours Économie des organisations est donnée pour l'enseignement en présentiel, mais rien n'est indiqué pour le parcours en EAD.

David DECHENAUD : Effectivement, nous n'avons pas l'explication. Aucune capacité d'accueil des masters en EAD de la Faculté d'Économie n'avait été votée pour l'année 2021/2022.

Emmy MARC : La baisse concernant le parcours Économie du développe-

ment en EAD m'avait moins interpellée car elle est moins significative. Je trouve délicat de voter la forte baisse non justifiée pour le parcours Économie des organisations.

David DECHENAUD : Je suis d'accord avec vous. Je propose que l'on vote distinctement les capacités d'accueil des parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé (baisse non soutenue par l'UFR) et des parcours en EAD Économie des organisations et Économie du développement (absence de justification). Si vous le souhaitez, nous pouvons également voter à part le parcours Neuropsychologie de l'enfant, j'attire néanmoins votre attention sur le fait le stage est exigé pour l'exercice du métier de psychologue : le manque de stages – constaté par l'UFR, pourrait donc avoir des conséquences importantes pour les étudiants concernés.

Yasmine TOUHAMI : Serait-il possible de voter distinctement les capacités d'accueil du master Droit des libertés ?

David DECHENAUD : Oui. Ce master a été reconfiguré pour la nouvelle accréditation. Il s'agit surtout d'étudiants amenés à être sur des terrains de stage dans des organisations non gouvernementales ou des associations en lien avec la mise en pratique des libertés. Le directeur de la formation indique ne pas parvenir à trouver suffisamment de stages ; afin de ne pas envoyer les étudiants faire des stages inappropriés, il souhaite accueillir 30 étudiants et non plus 36. Si nous contraignons l'UFR à conserver les 36 places, certains étudiants auront des terrains de stage inintéressants.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

➤ *Parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé*

Il est décidé de procéder à des votes distincts concernant les baisses de capacités d'accueil demandées pour les parcours suivants :

- *Psychologie clinique – Psychologie de la santé*
- *Neuropsychologie de l'enfant*
- *Économie des organisations et Économie du développement* en EAD
- *Droit et histoire des droits de l'homme*

Il est décidé qu'en cas de désapprobation, la capacité d'accueil 2021/2022 du parcours concerné serait conservée pour l'année 2022/2023. Pour les parcours en enseignement à distance (EAD) dont les capacités d'accueil n'avaient pas été déterminées en 2021/2022, la désapprobation de la capacité proposée pour 2022/2023 impliquerait l'établissement d'une capacité d'accueil égale au nombre d'inscriptions administratives de 2021/2022.

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Psychologie clinique – Psychologie de la santé* de 15 places à 12 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	5
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désapprouve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Psychologie clinique – Psychologie de la santé*.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

- *Parcours Neuropsychologie de l'enfant*
- *Parcours en EAD Économie des organisations et Économie du développement*

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Neuropsychologie de l'enfant* de 25 places à 15 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Neuropsychologie de l'enfant*.

Les capacités d'accueil des parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement*, baissant respectivement de 69 inscrits à 30 places et de 36 inscrits à 30 places sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	13
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil des parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement*.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

- **Parcours Droit et histoire des droits de l'homme**
- **Ensemble des capacités d'accueil restantes**

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Droit et histoire des droits de l'homme* de 36 places à 30 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Droit et histoire des droits de l'homme*.

L'ensemble des capacités d'accueil restantes est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	20
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'ensemble des capacités d'accueil restantes.

David DECHENAUD fait part des informations qui viennent de lui parvenir concernant les capacités d'accueil de la Faculté d'Économie :

- L'année dernière, les capacités d'accueil en présentiel et en enseignement à distance n'étaient pas votées distinctement, ce qui explique l'absence de capacité d'accueil pour les parcours en EAD en 2021/2022.
- Des erreurs dans les cellules suivantes ont faussé les calculs :
 - I206 (affichant «²») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Gouvernance des organisations pour le développement international* était en réalité de 16
 - I202 (affichant « 11 ») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Économie des organisations* était en réalité de 82
 - I203 (affichant « 69 ») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Économie des organisations* en EAD était en réalité de 33
- Les données du parcours *Économie des organisations* en EAD évoluent donc de 33 inscriptions administratives en 2021/2022 (et non pas 69) à une capacité d'accueil de 30 places hors redoublants pour 2022/2023. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une demande de baisse.

David DECHENAUD indique que le résultat du vote concernant les parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement* demeure valable, avec une capacité d'accueil fixée pour chaque parcours à 30 places. Il invite cependant les membres de la commission à indiquer s'ils souhaitent à nouveau délibérer sur ce sujet à la lumière de ces nouvelles explications. Aucun membre de la commission n'en formule la demande.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021
3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)
4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1
5. **Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
→ par José LABARERE
6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances
7. Questions diverses

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022-2023 et ventilation par voie d'accès



1. Proposition d'objectifs pluriannuels d'admission à la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027 à l'Université Grenoble Alpes

Filière	Année					Total 2023-2027	Arrêté 13/09/21
	2023	2024	2025	2026	2027		
medecine	297	230	225	225	225	1202	1150 (1090 à 1210)
pharmacie	139	110	110	110	110	579	550 (520 à 580)
maïeutique	38	38	38	38	38	190	185 (175 à 195)
odontologie	20	17	17	17	17	88	85 (80 à 90)

494 → 395

2. Proposition de capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de MMOP à la rentrée 2022-2023

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	110 (112)	62 (54)	22 (12)	9 (8)	203 (186)
LAS 1	30 (36)	8 (5)	2 (1)	2 (0)	42 (42)
LAS 2-3	78 (13)	34 (0)	12 (1)	6 (0)	130 (14)
Passerelles	12 (10)	6 (3)	2 (2)	- (...)	20 (15)
Total	230 (171)	110 (62)	38 (16)	17 (8)	395 (257)

Capacités : 2022-2023 (comparaison : 2021-2022 hors PACES)

David DECHENAUD : L'année dernière le principe de fongibilité des places entre LAS 1, LAS 2-3 et PASS avait été approuvé. Ce principe est-il toujours applicable ?

José LABARERE : L'année dernière, au regard du nombre de places non pourvues en Pharmacie, Maïeutique et Odontologie par les étudiants de LAS, faute de candidats, nous avons effectivement demandé de pouvoir reverser ces places sur PASS, comme l'ont d'ailleurs demandé presque toutes universités françaises. Un arrêté nous a permis de le faire. Je crains fort que nous soyons de nouveau obligés de recourir à ce genre d'arrêté.

Yasmine TOUHAMI : Lors de la précédente séance à laquelle je n'ai pu assister, il était indiqué dans le tableau des capacités d'accueil pour Parcoursup que le sous-parcours LAS, que je suppose être LAS 1, n'attirait pas les étudiants, que les chances d'intégrer une filière MMOP étaient infimes, et qu'il valait mieux qu'ils essaient en L2. Ces places ont-elles été redistribuées sur les LAS 2 et 3 ? Envisagez-vous de le faire ?

José LABARERE : Le problème est que les futurs candidats sur Parcoursup continuent à percevoir PASS comme une voie royale d'accès aux études de santé, et négligent la voie LAS alors qu'elle est stratégiquement très intéressante – même en LAS 1 car le nombre de places est beaucoup plus important par rapport au nombre de candidats. Notre position était donc de réduire les capacités d'accueil du PASS pour inciter les candidats à s'inscrire en LAS 1. À terme, il devra y avoir autant d'étudiants admis via le PASS que d'étudiants admis via les LAS.

Emmy MARC : Les élus UEG vont voter contre, en raison de la décision du ministère de baisser les capacités d'accueil de la première année de deuxième cycle, décision qui se répercute sur les capacités d'accueil qui nous sont ici soumises. Nous partons du principe qu'il faudrait beaucoup

plus de personnes formées en Médecine afin de soigner notre système de santé. Nous nous opposons à cette décision à l'échelle nationale.

David DECHENAUD : Nous ne donnons pas un avis sur le nombre de places en MMOP puisque ce dernier est fixé par arrêté (il est néanmoins possible d'exprimer son opposition à son contenu de différentes manières), mais sur la répartition de ces places entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3.

Emmy MARC : Je suis d'accord avec cette répartition mais voterai contre pour marquer mon opposition à la baisse décidée par le ministère.

- Délibérations -

Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023

La répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie pour la rentrée 2022-2023 est soumise à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	6
Nombre de votants	24
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés concernant la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie pour la rentrée 2022-2023.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
→ par David DECHENAUD
- 7. Questions diverses**

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie sur :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020
- Contenu du contrôle de cohérence des RDE et MCCC de Licence, Licence professionnelle, Master et dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM, votés en CFVU le 18 mars 2021

Présentation des RDE et MCCC

— Licences, Licences Professionnelles, Masters - CSPM

L'ensemble des RDE, MCCC et BCC (le cas échéant) des mentions de Licences, Licences Professionnelles, Masters et autres formations a été validé par les conseils de CSPM auxquels les composantes élémentaires sont rattachées.

Le pôle réglementation a relevé quelques règles dérogatoires au cadrage des RDE et MCCC votées en CFVU, détaillées ci-après.

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR ARSH :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1 option Santé	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
SHS	HISTOIRE	Histoire option Santé	3 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	L'UE option santé de ces parcours, comptant pour 5 ects par semestre, a obligé la composante à revoir le nombre de crédits de certaines autres UE.
SHS	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Histoire de l'art et archéologie option Santé	2 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	
ALL	MUSICOLOGIE	Musicologie option Santé	1 UE (hors UE option LAS) a un nombre d'ects non multiple de 3	
ALL/SHS	PHILOSOPHIE	Philosophie option Santé	2 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	tous parcours de L1 et L2	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
DEG/ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)	Anglais-Allemand, Anglais-Arabe, Anglais-Chinois, Anglais-Espagnol, Anglais-Italien, Anglais-Japonais, Anglais-Russe	les 2 langues étudiées ont un nombre d'ects non multiple de 3 (10,5 ects par langue et par semestre)	La spécificité pédagogique de la mention Langues étrangères Appliquées (LEA) nous conduit à proposer une distribution des ECTS en décalage avec le cadrage de l'UGA. En effet, le caractère éminemment pluridisciplinaire de la formation, qui implique des enseignements fondamentaux dans deux langues à égalité (il n'y a pas de LV1 et de LV2 en LEA mais une langue A, l'anglais, à égalité en importance avec une langue B) mais également en sciences sociales (justifiés par l'objectif de formation de linguistes ne se destinant pas à l'enseignement mais à l'usage de leurs compétences linguistiques dans le monde professionnel, public ou privé), nous impose des regroupements pondérés de manière spécifique. C'est parce que nous souhaitons préserver la cohérence pédagogique de cette mention, et donc sa crédibilité auprès des étudiants et de leurs futurs employeurs, que nous demandons une telle flexibilité.

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR STAPS :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1, L2, L3	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
STS	STAPS-ENTRAINEMENT SPORTIF	Entrainement sportif LICenSE hybride	nécessité de valider chaque BCC pour valider le diplôme	Cette licence a pour objectif de mener aux métiers d'entraîneur sportif, coach sportif, éducateur sportif qui sont des métiers réglementés par le Code du sport. Pour exercer ces métiers, l'obtention d'une carte professionnelle est donc obligatoire. L'obtention de cette carte est conditionnée par l'obtention des 10 blocs de compétences qui seront listés dans le supplément au diplôme, à partir de la fiche RNCP nationale, publiée sur France Compétences. On ne peut donc pas considérer indépendamment la logique de formation et la logique de certification. Donc dans ce cas, l'obtention des blocs doit valoir obtention du diplôme. Ce modèle, obligatoire pour les diplômes d'état, s'impose comme le plus cohérent pour les diplômes amenant à des métiers encadrés par des normes (ex. code du sport). Par ailleurs cela permet de ne pas faire d'impasse sur une partie du contenu et ainsi augmenter la valeur du diplôme. Le conseil de CSPM a validé cette dérogation, considérant qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'une expérimentation, prévue par l'article 7 de la note de cadrage UGA relative aux MCCC de licence : « Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de dérogations à des fins d'expérimentation. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

FACULTE DE MEDECINE :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
STS	SCIENCES POUR LA SANTE	Sciences infirmières	ects non multiples de 3	Les crédits sont calqués sur ceux attribués au Diplôme d'Etat.

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM Faculté des sciences règles dérogatoires

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Décision conseil de CSPM
STS	AGRONOMIE	Eco-conseiller en production agricole (Agroécologie)	pas d'UE de langue mais 7hTD effectuées en anglais dans le cadre de l'UE Projet tutoré	Le conseil de CSPM va demander aux responsables pédagogiques de ces 3 licences professionnelles de corriger ces points d'attention, pour l'année prochaine.
	AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN	Ecologie Urbaine et Biodiversité	pas d'UE de langue. L'anglais est intégré à l'UE Professionnalisation	
	PRODUCTIONS ANIMALES	Technologies en physiologie et physiopathologie : application à la pharmacologie et à la santé animale	pas d'UE langue. Cette LP offre un enseignement de l'anglais avec un passage du TOEIC en fin d'année. Préparation au TOEIC faite dans un organisme extérieur.	

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
DEG/ALL	METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL	Trilingue anglais-espagnol (Valence)	Pour les 2 parcours, 6 UE sur 12 au total ont un nombre d'ects non multiple de 3 (4 ects)	L'équipe pédagogique a souhaité que le nombre d'ECTS affecté aux EC soit le même pour chaque UE. Certaines UE n'ont que 2 EC (UE = 4 ects).
		Opérations douanières (Valence)		

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR STAPS :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
STAPS	GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS	Entrepreneuriat et tourisme des sports nature (Valence)	Nécessité de valider chaque BCC pour valider le diplôme	Notre objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle de nos étudiants. A cette fin, les blocs de compétences ont été le point de départ de la logique de construction de ces formations. Nous souhaitons mettre en place ces licences flexibles et écrites en compétences, en adéquation avec la politique d'innovation et de flexibilité de l'UGA d'une part (démarche APC, PIA3 Flexi TLV) et du ministère d'autre part (PFL). Le conseil de CSPM a validé cette dérogation, considérant qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'une expérimentation, prévue par l'article 7 de la note de cadrage UGA relative aux MCCC de licence : « Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de dérogations à des fins d'expérimentation. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »

Présentation des RDE et MCCC

— Licences professionnelles – CSPM EUT règles dérogatoires

IUT 1:

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
STS	CHIMIE ANALYTIQUE CONTRÔLE QUALITE ENVIRONNEMENT	Chimie Analytique et Instrumentale	La plupart des UE de ces LP ont un nombre d'ects non multiple de 3	L'IUT1 est dans la phase de construction et d'écriture du BUT avec toute la réglementation qui en découle. Ce nouveau diplôme intégrera un grand nombre de nos licences professionnelles. Sur cette courte période il nous semblait difficile d'imposer la mise en place de cette règle des multiples de 3 ECTS aux UE.
	CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX	Chimie et Physique des Matériaux		
	METIERS DE L'ELECTRICITE ET L'ENERGIE	Distribution Electrique et Automatismes Bâtiments connectés et gestion intelligente de l'énergie		
	METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES	Conception des Systèmes Embarqués		
	METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE	Conduite et Gestion d'Opérations en Thermique du Bâtiment		
	METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Conception Intégrée et Conduite de Projets Conception et Automatisation de Machines Spéciales		
	METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS	Contrôle, Métrologie, Management de la Qualité		
	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Services Mobiles et Interface Nomade		
	METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE	Capteurs, Instrumentation et Métrologie		
	METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION	Conduite de Travaux en Bâtiment Conduite de Travaux en Travaux Publics		
	METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS	Bâtiments performants et 3 Energies		

Présentation des RDE et MCCC

— Masters - CSPM Faculté des sciences règles dérogatoires

UFR IM²AG :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS de M2	Règle dérogatoire	Argumentaire composante
STS	MIASHS - MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Statistiques et Science des Données (parcours existant à l'UFR SHS)	Le S4 est acquis à 12/20	le semestre 2 du M2 est composé du projet tutoré et du stage. Ces deux éléments sont un pilier de la formation et nous souhaitons mettre l'accent dessus via l'évaluation

Présentation des RDE et MCCC

— Masters - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Règle dérogatoire M1	Règle dérogatoire M2	Argumentaire composante
ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Coopération Internationale et Communication Multilingue	5 UE sur 11 ont un nombre d'ects non multiple de 3		La spécificité pédagogique de la mention Langues étrangères Appliquées (LEA) nous conduit à proposer une distribution des ECTS en décalage avec le cadrage de l'UGA. En effet, le caractère éminemment pluridisciplinaire de la formation, qui implique des enseignements fondamentaux dans deux langues à égalité (il n'y a pas de LV1 et de LV2 en LEA mais une langue A, l'anglais, à égalité en importance avec une langue B) mais également dans les autres enseignements spécifiques aux parcours concernés (justifiés par l'objectif de formation de linguistes ne se destinant pas à l'enseignement mais à l'usage de leurs compétences linguistiques dans le monde professionnel, public ou privé), nous impose des regroupements pondérés de manière spécifique. C'est parce que nous souhaitons préserver la cohérence pédagogique de cette mention, et donc sa crédibilité auprès des étudiants et de leurs futurs employeurs, que nous demandons une telle flexibilité.
		Négociateur Trilingue en Commerce International	toutes les UE du S1 ont un nombre d'ects non multiple de 3	2 UE sur 5 du S4 ont un nombre d'ects non multiple de 3	
		Traduction Spécialisée Multilingue	4 UE sur 10 ont des crédits qui ne sont pas des multiples de 3	3 UE sur 8 ont des crédits qui ne sont pas des multiples de 3	

Présentation des RDE et MCCC

Masters - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR SHS :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Règle dérogatoire M1	Règle dérogatoire M2	Argumentaire composante
SHS	MATHEMATIQUE, INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (MIASHS)	Statistiques et Science des Données (SHS : composante seconde)		Le S4 est acquis à 12/20 (même argumentaire IM²AG)	le semestre 2 du M2 est composé du projet tutoré et du stage. Ces deux éléments sont un pilier de la formation et nous souhaitons mettre l'accent dessus via l'évaluation
	METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION	Information, Documentation, Bibliothèque		5 UE sur 7 ont un nombre d'ects non multiple de 3	Pas d'argumentaire
	SCIENCES DE L'EDUCATION	Ingénierie de la Formation Professionnelle : Apprentissage, Travail et Compétences	3 UE sur 8 ont un nombre d'ects non multiple de 3	toutes les UE ont un nombre d'ects non multiple de 3	Pour l'attribution des crédits des unités d'enseignement de notre master nous avons tout d'abord cherché à mettre en cohérence la charge de travail demandée avec les crédits obtenus (ce qui est à nos yeux l'essentiel). Nous avons ensuite élaboré une cohérence thématique intra-UE. Nous avons également respecté la contrainte de 30 ECTS par semestre. La règle des multiples de 3 qui nous a été présentée comme une recommandation et non pas comme une obligation
	SCIENCES SOCIALES	Vieillesse Handicap Santé Sociétés - Ingénierie de projet et encadrement	les 3 UE du S7 ont un nombre d'ects non multiple de 3 (10 ects chacune)		En cohérence avec ce qu'il nous était demandé, nous avons cherché la cohérence entre le contenu des UE, les coefficients et les crédits ECTS attribués La règle des multiples de 3 nous a été présentée comme une recommandation et non comme une obligation. Concernant ce semestre 7 de M1, nous avons choisi d'afficher comme ayant une importance égale les trois UE prévues (portant respectivement sur les connaissances théoriques - UE1, la méthodologie - UE2, et la professionnalisation - UE3).

Jean BRETON : Quelles sont les conséquences lorsqu'aucun argumentaire n'est apporté ?

David DECHENAUD : Généralement, l'absence d'argumentaire correspond au non respect de la règle de 3. L'équipe pédagogique ne s'est sans doute pas sentie obligée de répondre à notre demande, pour des raisons de principe ou de non adhésion à la règle. L'année prochaine, nous pourrions demander à ce qu'une réponse argumentée soit apportée. Par ailleurs, je pense que certaines équipes pédagogiques confondent ECTS et coefficient, or ces deux éléments sont indépendants : une matière peut donner lieu à peu d'ECTS tout en ayant un fort coefficient, et inversement. Le critère doit être la charge de travail que cela représente pour l'étudiant dans son cursus. Il faudrait peut-être que l'on retravaille avec les équipes qui ne transmettent pas d'argumentaire. Il s'agit de la seule dérogation notable aux règles que nous avons définies ; toutes nos formations - y compris celles des CAPM, respectent l'ensemble des autres règles, ce qui me semble être une réussite en termes d'intégration.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Yasmine TOUHAMI : Le Président de l'Université a envoyé un mail à l'ensemble des étudiants concernant l'auto-signallement et le droit à deux sessions d'examens pour les personnes positives au COVID ou cas contact. Est-ce également applicable aux étudiants infirmiers ? Il me semble qu'il y a une convention entre l'université, les IFSI et le CHU. Par ailleurs, je souhaiterais savoir si les cadrages votés en CFVU sont applicables à ces étudiants. Comment s'articule la communication entre la CFVU ou l'université et les équipes pédagogiques des IFSI ?

David DECHENAUD : Les cadrages de la CFVU ne s'appliquent pas à ces diplômes, lesquels font l'objet d'une réglementation particulière. Nous avons effectivement signé une convention avec les IFSI, qui concerne de nombreux aspects, notamment la qualité d'étudiant de l'UGA des étudiants dans ces IFSI, la CVEC et les passerelles. En revanche l'UGA n'intervient pas dans l'organisation pédagogique des études d'infirmier des IFSI. Je ne saurais pas vous dire quelles sont les modalités prévues dans le contexte sanitaire. Quant à l'articulation des compétences de l'université, du CHU et des IFSI, nous pouvons prévoir une présentation en CFVU de l'organisation des études d'infirmier. Par ailleurs, je tiens à préciser que tout étudiant a droit à deux sessions ; un étudiant cas contact ou positif au Covid a droit à un examen de substitution que nous pourrions appeler « session 1 bis », et conserve donc la possibilité d'avoir un rattrapage s'il échoue.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je tiens à porter à votre attention l'importance de la désignation des nouveaux membres de la Commission Vie étudiante (CVE) le plus tôt possible, cette instance ayant encore des dossiers à traiter concernant des projets en attente de subvention se déroulant pour certains début mars.

David DECHENAUD : Tout à fait, nous avons bien prévu de procéder au remplacement des représentants étudiants siégeant dans les différentes

instances. Ces désignations auront lieu au mois de janvier, ou à défaut en février ; nous notons la priorité à accorder au renouvellement de la représentation étudiante au sein de la CVE.

La séance est levée à 17h30.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 25 novembre 2021
- 2 – Compléments d'information sur les attendus nationaux
 - 3a – Capacités d'accueil de Master 1 – Version initiale
 - 3b – Capacités d'accueil de Master 1 – Version corrigée
- 4a – Note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021
- 4b – Contenu du contrôle de cohérence et dispositions complémentaires
 - 4c – Règles MCCC Licence
 - 4d – Règles MCC Licence professionnelle
 - 4e – Règles MCC Master
 - 4f – Tableau de suivi RDE Licence
- 4g – Tableau de suivi RDE Licence professionnelle
 - 4h – Tableau de suivi RDE Master
 - 4i – Tableau de suivi RDE Autres formations

ANNEXE 1

Le relevé de décisions du 25 novembre
2021 est disponible sur les sites intranet et
internet de l'UGA

ANNEXE 2

Offre de formation 2021 - 2022				
CSPM	Domaine	Composantes	Sites	Mention
Parcours L1 (sélectifs* + non sélectifs)				

H3S	64 parcours (dont 4 sélectifs)			
	SHS			
	18 parcours			
	ARSH			
	11 parcours			
	Grenoble	HISTOIRE	HISTOIRE	
			HISTOIRE OPTION SANTE	
	Grenoble	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	
			HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE OPTION SANTE	
	Grenoble	MUSICOLOGIE	MUSICOLOGIE	
			MUSICOLOGIE OPTION SANTE	
			DOUBLE LICENCE PHILOSOPHIE - LETTRES MODERNES	
	Grenoble	PHILOSOPHIE / LETTRES		
	Grenoble		DOUBLE LICENCE PHILOSOPHIE - LETTRES CLASSIQUES	
			PHILOSOPHIE / LETTRES	

Complément sur les attendus nationaux 2021 - 2022
--

- Le goût pour diverses époques, de l'Antiquité à nos jours, ou thématiques, la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite. - Géographie et ouverture au monde. - L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée). - D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques.
- Bon niveau d'expression française et bonne culture littéraire. - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte. - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés). - Forte motivation pour construire un projet professionnel autour de la médiation de contenus intellectuels en lien avec le patrimoine matériel ancien ou récent, intérêt pour les différentes formes d'expression artistique, capacité à s'investir dans des projets collectifs de valorisation culturelle.
- Capacité à rédiger une dissertation ou un commentaire d'oeuvre construit et écrit en bonne langue française. - Cette formation nécessite un grand intérêt pour la culture et les arts, et particulièrement une large curiosité pour tous les styles de musique. Afin de réussir dans les études de musicologie, il est très fortement conseillé d'avoir une pratique musicale (instrumentale et/ou vocale) et de savoir lire une partition.
- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte. - Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère. - Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales. - Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire. - Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. - Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation. - Intérêt pour la lecture littéraires et l'histoire de la littérature, intérêt pour la langue française, son fonctionnement, son histoire.
- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère. - Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales. - Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire. - Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. - Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation. - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine (histoire, mythologie, société...), intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes, leurs liens avec d'autres langues modernes.

Complément sur les attendus nationaux 2022 - 2023
--

- Le goût pour diverses époques, de l'Antiquité à nos jours, ou thématiques, la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite. - Géographie et ouverture au monde. - L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée). - D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques.
- Bon niveau d'expression française et bonne culture littéraire. - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte. - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés). - Forte motivation pour construire un projet professionnel autour de la médiation de contenus intellectuels en lien avec le patrimoine matériel ancien ou récent, intérêt pour les différentes formes d'expression artistique, capacité à s'investir dans des projets collectifs de valorisation culturelle.
- Capacité à rédiger une dissertation ou un commentaire d'oeuvre construit et écrit en bonne langue française. - Cette formation nécessite un grand intérêt pour la culture et les arts, et particulièrement une large curiosité pour tous les styles de musique. Afin de réussir dans les études de musicologie, il est très fortement conseillé d'avoir une pratique musicale (instrumentale et/ou vocale) et de savoir lire une partition.
- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte. - Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère. - Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales. - Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire. - Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. - Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation. - Intérêt pour la lecture littéraires et l'histoire de la littérature, intérêt pour la langue française, son fonctionnement, son histoire.
- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère. - Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales. - Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire. - Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. - Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation. - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine (histoire, mythologie, société...), intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes, leurs liens avec d'autres langues modernes.

LE	Grenoble	LETTRES / HAA	DOUBLE LICENCE LETTRES MODERNES - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) Goût pour la lecture	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) Goût pour la lecture
	Grenoble	LETTRES / HAA	DOUBLE LICENCE LETTRES CLASSIQUES - HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	- Intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes (grec et latin) et leurs liens avec d'autres langues anciennes ou vivantes) - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine, sa civilisation, sa culture, son histoire, ses mythes, ses productions littéraires et artistiques, en lien avec le monde qui nous entoure (société, politique, actualité...) - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) Goût pour la lecture	- Intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes (grec et latin) et leurs liens avec d'autres langues anciennes ou vivantes) - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine, sa civilisation, sa culture, son histoire, ses mythes, ses productions littéraires et artistiques, en lien avec le monde qui nous entoure (société, politique, actualité...) - Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des éléments qui la constituent et en mobilisant des éléments de contexte - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) Goût pour la lecture
	Grenoble	SCIENCES DU LANGAGE	SCIENCES DU LANGAGE	/	/
	Valence	LETTRES	LETTRES MODERNES	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) - Goût pour la lecture"	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) - Goût pour la lecture"
	Grenoble	LETTRES	LETTRES MODERNES	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) - Goût pour la lecture	- Disposer d'un très bon niveau rédactionnel qui permette d'argumenter un raisonnement. - Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la littérature sous toutes ses formes (poésie, roman, essai, théâtre, cinématographie, etc.) - Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés) - Goût pour la lecture
	Grenoble	LETTRES	LETTRES CLASSIQUES	- Intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes (grec et latin) et leurs liens avec d'autres langues (anciennes ou vivantes) - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine, sa civilisation, sa culture, son histoire, ses mythes, ses productions littéraires et artistiques, en lien avec le monde qui nous entoure (société, politique, actualité...) - Intérêt pour la littérature et la langue françaises, les arts, l'histoire, la philosophie, les langues étrangères - Goût pour la lecture - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés).	- Intérêt pour l'étude approfondie de langues anciennes (grec et latin) et leurs liens avec d'autres langues (anciennes ou vivantes) - Intérêt pour l'Antiquité grecque et latine, sa civilisation, sa culture, son histoire, ses mythes, ses productions littéraires et artistiques, en lien avec le monde qui nous entoure (société, politique, actualité...) - Intérêt pour la littérature et la langue françaises, les arts, l'histoire, la philosophie, les langues étrangères - Goût pour la lecture - Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés).

			Grenoble	LLCER	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ALLEMAND *	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	
			Grenoble	LLCER	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ESPAGNOL *	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	
			Grenoble	LLCER	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ITALIEN *	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	
			Grenoble	LLCER	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-RUSSE *	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de l'anglais et de la 2e langue choisie. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude.	
			Grenoble	LLCER	ESPAGNOL	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	
			Grenoble	LLCER	ITALIEN	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	
			Grenoble	LLCER	RUSSE	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	
			Grenoble	LLCER	RUSSE DEBUTANT	- Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	- Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	
			Valence	LLCER	ANGLAIS	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	- Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue étrangère choisie. - Avoir un intérêt pour la littérature, les arts, l'histoire, la langue comme objet d'étude. - Disposer d'une bonne maîtrise, écrite et orale, de la langue française.	
STS	10 parcours							
	Santé	6 parcours						
		Grenoble	PASS	PASS OPTION SCIENCES PASS OPTION STAPS PASS OPTION DROIT PASS OPTION ECONOMIE GESTION	/	Avoir mené une réflexion sur 1) le choix entre le PASS et une licence avec accès santé et 2) sur le choix de l'option disciplinaire du PASS qui détermine la mention de la licence 2 en cas de poursuite d'étude pour les étudiants ayant validé le PASS et non-admis en 2ème année de filière de santé		
		Grenoble	SCIENCES POUR LA SANTE	BIOTECHNOLOGIES SANTE	/	- Bonne maîtrise des compétences en Biologie, Physique, Chimie et Mathématiques. - Bonne aptitude à travailler en équipe (engagement associatif). - Bonne faculté d'adaptation (formation pluridisciplinaire).		
		4 parcours						
		Grenoble	STAPS	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OPTION SANTE	/	/		
	Valence	STAPS	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES OPTION SANTE	/	/			

FACULTE DES SCIENCES		19 parcours (dont 7 sélectifs)	
STS		19 parcours (dont 7 sélectifs)	
DLST		19 parcours (dont 7 sélectifs)	
Grenoble	CHIMIE	PORTAIL CHIMIE ET BIOCHIMIE	
		PORTAIL CHIMIE ET BIOCHIMIE OPTION SANTE	
Grenoble	CHIMIE	BIOCHIMIE INTERNATIONAL *	
Grenoble	INFORMATIQUE / MATHEMATIQUES	PORTAIL INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS (IMA)	
		PORTAIL INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS (IMA) OPTION SANTE	
Grenoble	INFORMATIQUE	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE INTERNATIONAL (MIN Int) *	
Grenoble	MECANIQUE / EEA / GENIE CIVIL	PORTAIL SCIENCES POUR L'INGENIEUR (SPI)	
		PORTAIL SCIENCES POUR L'INGENIEUR (SPI) OPTION SANTE	
Grenoble	PHYSIQUE / CHIMIE / MECANIQUE /	PORTAIL PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES (PCMM)	

- Bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus - Aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils requis pour réussir dans les épreuves de formation pratique. Participation en classe, aux travaux de recherche (TPE) - Bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Mathématiques à la fin de la classe de terminale. Bases solides complémentaires en Sciences de la Vie et de la Terre ou Sciences de l'Ingénieur ou Biologie-Ecologie - Niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Un niveau minimum B1 proche de B2 selon le CEFRL dans les différentes compétences écrites et orales sont requises à la fois en Français et en Anglais de manière à ce que l'étudiant puisse suivre les enseignements dispensés dans l'une ou l'autre de ces deux langues (50% et 90% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais aux premier et second semestres de L1, respectivement). - Outre le niveau dans ces deux langues, l'étudiant doit attester d'une bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus. - L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique. - Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Mathématiques à la fin de la classe de terminale est requise. Des bases solides complémentaires en Sciences de la Vie et de la Terre, ou Biologie-Ecologie, ou Sciences de l'Ingénieur sont préconisées. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Bonne maîtrise des compétences en mathématiques de spécialité et maîtrise correcte des autres compétences scientifiques (physique ou informatique) des classes de terminale. L'option « maths expertes » est un plus pour suivre ensuite les voies « mathématiques » et « mathématiques-informatique ». - Bonnes capacités de concentration et de rigueur dans l'expression écrite et orale. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- La réussite dans ce parcours dépend de la solidité du bagage scientifique acquis au lycée, ainsi que des capacités de concentration, de rigueur et d'expression écrite et orale. - Un niveau B2 minimum est requis en anglais parlé et écrit. - Dans ces grands domaines et pour toutes les mentions de licence scientifique, le lycéen doit attester à minima une maîtrise correcte des principales compétences scientifiques cibles des classes de terminale scientifique ou une bonne maîtrise des principales compétences scientifiques cibles des autres terminales. - Nous vous conseillons de vous entraînez sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoblealpes.fr/courses/UGA002681/index.php
Aucune base en sciences de l'ingénieur n'est nécessaire pour intégrer la L1 SPI. - Disposer de compétences expérimentales : le portail L1 SPI nécessite d'avoir une capacité à justifier le choix et à mettre en oeuvre un protocole expérimental. Être capable de conceptualiser les phénomènes physiques. -Disposer de compétences pour communiquer aisément devant un groupe. Par ailleurs, un niveau correct en français est indispensable. -Avoir un goût prononcé pour l'ingénierie. Le parcours SPI requiert une motivation forte pour travailler dans l'industrie, ou le bâtiment et l'architecture ou les travaux publics (domaines du génie électrique, du génie mécanique ou du génie civil). - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Une bonne maîtrise des compétences en mathématiques et physique de terminale scientifique - Des capacités d'abstraction et de rigueur, être capable de conceptualiser les phénomènes

- Bonne maîtrise des compétences en physique, Chimie et maîtrise correcte des autres compétences scientifiques cibles du lycée (Mathématiques, sciences de la vie). - Bonne maîtrise des compétences attendues en sciences expérimentales. - Bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus - Aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils requis pour réussir dans les épreuves de formation pratique - Niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Bonne maîtrise des compétences en Physique, Chimie et maîtrise correcte des autres compétences scientifiques cibles du lycée (Mathématiques, sciences de la vie). - Un niveau minimum B2 dans les différentes compétences écrites et orales sont requises à la fois en Français et en Anglais de manière à ce que l'étudiant puisse suivre les enseignements dispensés dans l'une ou l'autre de ces deux langues (50% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais). - bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus. - L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique. - Une très bonne maîtrise des compétences scientifiques. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Bonne maîtrise des compétences en mathématiques et en sciences - Bonnes capacités de concentration et de rigueur dans l'expression écrite et orale. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- La réussite dans ce parcours dépend de la solidité du bagage scientifique acquis au lycée, ainsi que des capacités de concentration, de rigueur et d'expression écrite et orale. - Un niveau B2 minimum est requis en anglais parlé et écrit. - Dans ces grands domaines et pour toutes les mentions de licence scientifique, le lycéen doit attester à minima une maîtrise correcte des principales compétences scientifiques. - Nous vous conseillons de vous entraînez sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
Aucune base en sciences de l'ingénieur n'est nécessaire pour intégrer la L1 SPI. - Disposer de compétences expérimentales : le portail L1 SPI nécessite d'avoir une capacité à justifier le choix et à mettre en oeuvre un protocole expérimental. Être capable de conceptualiser les phénomènes physiques. -Disposer de compétences pour communiquer aisément devant un groupe. Par ailleurs, un niveau correct en français est indispensable. -Avoir un goût prononcé pour l'ingénierie. Le parcours SPI requiert une motivation forte pour travailler dans l'industrie, ou le bâtiment et l'architecture ou les travaux publics (domaines du génie électrique, du génie mécanique ou du génie civil). - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Une bonne maîtrise des compétences en mathématiques et physique. - Des capacités d'abstraction et de rigueur, être capable de conceptualiser les phénomènes

COMPOSANTES ELEMENTAIRES		21 parcours (dont 6 sélectifs)	
STS		6 parcours	
DSDA		6 parcours	
Valence	CHIMIE / SCIENCES DE LA VIE	PORTAIL CHIMIE-BIOLOGIE	
		PORTAIL CHIMIE-BIOLOGIE OPTION SANTE	
Valence	INFORMATIQUE / MATHEMATIQUES	INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS (IMA)	
		INFORMATIQUE, MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS (IMA) OPTION SANTE	
Valence		PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES (PCMM)	
		PHYSIQUE - CHIMIE - MECANIQUE - MATHEMATIQUES (PCMM) OPTION SANTE	
DEG		14 parcours (dont 6 sélectifs)	
Droit		8 parcours (dont 4 sélectifs)	
Grenoble	DROIT	DROIT	
		DROIT OPTION SANTE	
Grenoble	DROIT / LEA	DOUBLE LICENCE DROIT-LANGUES DROIT ADMINISTRATION ET POLITIQUE INTERNATIONALES *	
Grenoble	DROIT / LEA	DOUBLE LICENCE DROIT-LANGUES JURISTES TRILINGUES D'AFFAIRES *	
Grenoble	DROIT	FRANCO-ALLEMAND *	
Valence	DROIT	DROIT	
		DROIT OPTION SANTE	

- Bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes-rendus - Aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils requis pour réussir dans les épreuves de formations pratiques - Soit une bonne maîtrise des compétences attendues en Physiques Chimie, ainsi qu'en Mathématiques à la fin de la classe de terminale. Bases solides complémentaires en Sciences de la Vie et de la Terre ou Sciences de l'Ingénieur ou Biologie-Ecologie. - Soit une bonne maîtrise des compétences attendues en Physiques Chimie, ainsi qu'en Sciences de la Vie et de la Terre ou Biologie-Ecologie à la fin de la classe de terminale. Bases solides complémentaires en Mathématiques. - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Bonne maîtrise des compétences en mathématiques de spécialité et maîtrise correcte des autres compétences scientifiques (physique ou informatique) des classes de terminale. L'option « maths expertes » est un plus pour suivre ensuite les voies « mathématiques » et « mathématiques-informatique ». - Bonnes capacités de concentration et de rigueur dans l'expression écrite et orale. - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Une bonne maitrise des compétences en mathématiques et physique-chimie des classes de terminale - Des capacités d'abstraction et de rigueur, être capable de conceptualiser les phénomènes physiques. - Des compétences expérimentales, capacité à justifier le choix et à mettre en œuvre un protocole expérimental. - Des qualités d'expression écrite et orale (aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus) - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoblealpes.fr/courses/UGA002681/index.php
/
- Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. - Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les appétences et compétences du candidat dans les langues.
- Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. - Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les appétences et compétences du candidat dans les langues.
- Disposer d'un niveau B2 en allemand qui est impliqué par l'obtention d'un ABIBAC ou avoir choisi l'allemand en LV1. - Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.
/

- Bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes-rendus - Aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils requis pour réussir dans les épreuves de formations pratiques - Sbonne maîtrise des compétences attendues en sciences. - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé. - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1 Sciences et Technologies http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Bonne maîtrise des compétences en mathématiques et en sciences. - Bonnes capacités de concentration et de rigueur dans l'expression écrite et orale. - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php
- Une bonne maitrise des compétences en mathématiques et physique-chimie des classes de terminale - Des capacités d'abstraction et de rigueur, être capable de conceptualiser les phénomènes physiques. - Des compétences expérimentales, capacité à justifier le choix et à mettre en œuvre un protocole expérimental. - Des qualités d'expression écrite et orale (aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus) - niveau minimum B1 requis en anglais écrit et parlé - Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : http://chamilo.univ-grenoblealpes.fr/courses/UGA002681/index.php
/
- Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. - Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les appétences et compétences du candidat dans les langues.
- Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. - Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les appétences et compétences du candidat dans les langues.
- Disposer d'un niveau B2 en allemand qui est impliqué par l'obtention d'un ABIBAC ou avoir choisi l'allemand en LV1. - Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.
/

			Valence	DROIT / ECONOMIE ET GESTION	DOUBLE LICENCE DROIT-ECONOMIE ET GESTION *		
			FEG	6 parcours (dont 2 sélectifs)			
				Grenoble	ECONOMIE GESTION	ECONOMIE ET GESTION	
						ECONOMIE ET GESTION OPTION SANTE	
				Grenoble	ECONOMIE-GESTION	DOUBLE LICENCE ECONOMIE-GESTION-LANGUES *	
				Valence	ECONOMIE GESTION	ECONOMIE ET GESTION	
						ECONOMIE ET GESTION OPTION SANTE	
				Valence	ECONOMIE-GESTION	DOUBLE LICENCE ECONOMIE-GESTION-LANGUES *	
				SHS	1 parcours		
			IUGA	1 parcours			
				Grenoble	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	
Total					104 parcours (dont 17 sélectifs)		

Ce parcours est destiné aux lycéens ayant un intérêt aussi prononcé pour l'économie que pour le droit et qui possèdent une grande curiosité intellectuelle qui permet de combiner les approches économiques et juridiques, des capacités rédactionnelles certaines ainsi qu'un attrait fort pour les outils mathématiques et statistiques de l'économie et de la gestion. L'inscription dans ce parcours requiert une importante capacité de travail, les volumes horaires étant plus importants que dans une licence monodisciplinaire.	
/	
/	
/	
/	
/	
Avoir aussi un intérêt pour les questions d'urbanisme.	

Ce parcours est destiné aux lycéens ayant un intérêt aussi prononcé pour l'économie que pour le droit et qui possèdent une grande curiosité intellectuelle qui permet de combiner les approches économiques et juridiques, des capacités rédactionnelles certaines ainsi qu'un attrait fort pour les outils mathématiques et statistiques de l'économie et de la gestion. L'inscription dans ce parcours requiert une importante capacité de travail, les volumes horaires étant plus importants que dans une licence monodisciplinaire.	
/	
/	
/	
/	
/	
Avoir aussi un intérêt pour les questions d'urbanisme.	

ANNEXES 3

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	P	Q	
1	Admissions M1						Données 2021/2022		Données 2022/2023							
2							Capacité Accueil 2021/2022 Hors Redoublants	IA 2021/2022 TOTAL	Capacité Accueil globale 2022/2023 Hors redoublants	Capacité Accueil plateforme M1 2022/2023 (Etudiants nationaux, étudiants étrangers avec licence en France, étudiants UE)	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Evolution des capacités d'accueil globale (2021-22/2022- 2023)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)			
3																
4	CSPM	Domaines	Composantes	Mentions	Parcours	Code étape										
5																
6	H3S						1777	1351	1787			10				
7							828	570	857			29				
8							193	108	212			19				
9							69	69	88			19				
10								Coopération Internationale et Communication Multilingue	NBM1CI-211	22	22	22	20	Dossier	0	
11								Négociateur Trilingue en Commerce International	NBM1NG-211	25	24	25	23	Dossier	0	
								</								

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	P	Q
51			ARSH					200	116		210	180		10	
				Histoire				90	55		100	87		10	" Le nombre de candidats dans les trois parcours du master d'Histoire varie fortement chaque année. La nécessité nouvelle de donner une ventilation des capacités d'accueil par parcours dans la nouvelle configuration de la plateforme TMM implique que nous donnions la fourchette haute des inscrits dans chacun des parcours au regard de la situation des cinq dernières années. Le total de ces capacités par parcours implique une augmentation de 10 de la capacité d'accueil totale de la mention. "
52															
53					Histoire, cultures, politique, échanges internationaux	IIM1HP-211			33		50	45	Dossier		
54					Sciences de l'Antiquité	IIM1HQ-211			5		15	12	Dossier		
55					Histoire appliquée : société, environnement, territoire	IIM1HA-211			17		35	30	Dossier		
56				Histoire de l'art			60	37		60	53			0	
57					Histoire, Technique et Théorie des arts visuels	IIM1AH-211			7		30	27	Dossier		
58					Sciences de l'Antiquité	IIM1AN-211			1		10	8	Dossier		
59					Musées, expositions, patrimoines	IIM1PX-211			29		20	18	Dossier		
60				Philosophie			50	24		50	40			0	
61					Philosophie ancienne et sciences de l'antiquité	IIM1PA-211		10	1		10	8	Dossier		
62					Philosophie de la cognition	IIM1CI-211		10	6		10	7	Dossier		
63					Philosophies contemporaines : histoire et problèmes	IIM1PC-211		30	17		30	25	Dossier		
64			SHS				355	291		336	276			-19	
65				Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIA SHS			79	59		70	62			-9	
66					Business et Data Analyst	SAM1BD-218		20	17		20	20	Dossier et entretien	0	non ouvert au campus France
67					Double Compétence : Informatique et Science Sociales	HAM1MD-211		15	15		20	16	Dossier et entretien	5	Hausse en M1 compensée par une baisse des effectifs equivalente en M2 DCISS RS qui est mutualisé
68					Statistique et Science des Données	HAM1MS-211		24	7		10	10	Dossier	-14	La capacité d'accueil globale est de 24 étudiants et se répartie entre l'IM2AG et SHS sur deux mentions différentes
69					Informatique et Cognition	HAM1IC-210		20	20		20	16	Dossier	0	
70				Métiers du livre et de l'édition			60	31		60	55			0	
71					Edition	HHM1ML-211			17		35	32	Dossier		
72					Information, Documentation, Bibliothèque	HHM1MB-211			14		25	23	Dossier		
73				Psychologie			126	122		116	108			-10	
74					Psychologie clinique – Psycho-Criminologie	HYM1PY-211		15	13		15	15	Dossier	0	
					Psychologie clinique – Psychologie de la santé	HYM1CS-211		15	10		12	12	Dossier	-3	Capacités d'encadrement réduites du fait du gel encore à la rentrée 2022-2023 (1-2 ans) d'un poste de MCF en psychologie de la santé suite à départ d'une collègue.
75															
					Neuropsychologie de l'enfant	HYM1NE-211		25	25		15	14	Dossier	-10	Nous constatons un manque récurrent de lieux de stages professionnels spécifiques à la neuropsychologie de l'enfant, qui nous amène chaque année à de très grandes difficultés de mise en stage professionnel des étudiants de ce parcours. Nous rencontrons également des difficultés à proposer un nombre suffisant de sujets de mémoires en neuropsychologie de l'enfant. Ces difficultés sont dues à un vivier insuffisant d'encadrants de mémoires, chercheurs ou enseignants-chercheurs, travaillant dans ce domaine spécifique. Nous diminuons donc notre capacité d'accueil, pour qu'elles correspondent au vivier des lieux de stage et des encadrants de mémoire en neuropsychologie de l'enfant . Nous proposons une capacité d'accueil équivalente à celle des autres parcours de psychologie clinique.
76															
77					Neuropsychologie et neurosciences cliniques	HYM1NN-211		21	24		22	20	Dossier	1	
78					Psychologie du travail et Ergonomie	HYM1PT-211		20	24		20	17	Dossier et entretien	0	
79					Psychologie clinique cognitivo-comportementale basée sur les processus	HYM1CC-211		15	12		15	15	Dossier	0	
80					Recherche en Psychologie	HYM1SP-211		15	14		17	15	Dossier	2	
81					Psychologie et Neurosciences cognitives et Neuroergonomie	HYM1NP-221								0	N'ouvrira finalement pas sur 22-23
82				Sciences de l'éducation			25	15		25	17			0	
83					Ingénierie de la Formation Professionnelle : Apprentissage, Travail et Compétences	HNM1IF-211					25	17	Dossier	25	
84				Sciences sociales			65	64		65	34			0	
85					Evaluation et management des politiques sociales	SAM1PS-211		25	27		25	23	Dossier et entretien	0	
86					Sociétés contemporaines à l'ère numérique	HHM1EN-211		20	17		20	16	Dossier	0	
87					Vieillesse Handicap Santé Sociétés – Ingénierie de projet et encadrement	HHM1VH-211		20	20		20	18	Dossier	0	
88		STS					394	374		384	245			-10	
89			Médecine/Pharmacie				259	230		234	107			-25	
90				Ingénierie de la santé			259	230		234	107			-25	
91					Méthodes et technologies pour la santé	MAM1TS-210		30	31		30	27	Dossier et entretien	0	
92					Sciences et management des biotechnologies	MCM1MB-210		54	55		54	50	Dossier et entretien	0	
93					Sciences et ingénierie du médicament	MCM1IM-210		35	29		35	30	Dossier et entretien	0	
94						MAM1DC-180			22						
					Double cursus santé 1ere année	MAM1DC-160		80	36		45	0	Dossier et entretien	-35	Diminution liée au nombre de terrains de stage disponibles pour ce public. NB : ce recrutement concerne les étudiants entrants dans le double cursus santé (majoritairement en médecine, dans une moindre mesure en pharmacie et maïeutique). Celui s'étalant sur plusieurs années, leur inscription effective en M1 se fera ultérieurement.
95															
96					Kinésithérapie	MAM1KN-210		60	57		60	0		0	
97					BioHealth Engineering						10	0	Dossier et entretien	10	
98			STAPS				135	144		150	138			15	
99				STAPS			135	144		150	138			15	
100					Sciences et Techniques des activités physiques et sportives	BAM1AP-160		15	14		15	15	Dossier	0	
101					Activités physiques adaptées et santé	BAM1AS-160		35	36		35	32	Dossier	0	
102					Entraînement et optimisation de la performance sportive	BAM1ES-160		35	46		35	32	Dossier	0	
103					Mouvement ergonomie handicap	BAM1ME-160		15	8		15	12	Dossier	0	
104					Management du Sport : Tourisme international, montagne et e-tourisme	BAM1MS-160		35	40		35	32	Dossier	0	
105					Acquisition et Traitement de Données Multi-dimensionnelles	BAM1AT-221					15	15	Dossier	15	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	P	Q
106	Faculté des sciences	STS	CHIMIE BIO					931	748		920	580		-11	
107								931	748		920	580		-11	
108								230	219		232	0		2	
109				Biodiversité Ecologie Evolution				32	35		34	0		2	
110					Biodiversité, Ecologie, Evolution	YAM1BE-211		32	35		34		Dossier et entretien	2	L'équipe pédagogique du master 1 biodiversité, écologie et évolution a souhaité faire évoluer légèrement sa capacité d'accueil pour être en mesure d'accueillir 1 ou 2 étudiants du recrutement PEF
111				Biologie				70	63		70			0	
112					Molecular and Cellular Biology	YAM1MB-218		70	63		70		Dossier et entretien	0	
113				Biologie végétale				20	13		20			0	
114					PLANTA International	YAM1BV-218		20	13		20		Dossier et entretien	0	
115				Chimie				50	49		50			0	
116					Chemistry	YAM1CY-218		50	49		50		Dossier et entretien	0	
117				Génie des procédés et des bio-procédés				58	59		58			0	
118					Génie des procédés pour la Formulation	YAM1PF-211		18	18		18		Dossier et entretien	0	
119					Génie des procédés pour l'Energie	YAM1PE-211		20	20		20		Dossier et entretien	0	
120					Génie des procédés pour l'Environnement	YAM1GE-211		20	21		20		Dossier et entretien	0	
121			IM²AG					279	191		251	228		-28	
122				Informatique				102	83		92	78		-10	
123					Informatique	GBM1IN-211		70	47		60	58	Dossier	-10	L'objectif est la soutenabilité de notre offre . le chiffre de "60 hors redoublant" est tout à fait adapté en plus aux inscrits ces dernières années. En effet, l'année dernière nous avons intégré le nombre de redoublants au calcul de notre capacité d'accueil.
124					Master of science in informatics at Grenoble	GBM1MO-218		22	36		22	10	Dossier	0	
125					Communications engineering and Data Science	GBM1CD-218		10	0		10	10	Dossier	0	
126				Mathématiques et applications				117	60		106	102		-11	
127					Mathématiques générales	GBM1MG-211		51	28		40	40	Dossier	-11	L'objectif est la soutenabilité de notre offre . le chiffre de "40 hors redoublant" est tout à fait adapté en plus aux inscrits des annés précédentes. De plus, l'année où le parcours a accueilli plus de 40 étudiants, il a été très difficile de trouver les enseignants pour assurer l'ensemble des cours.
128					Statistique et Science des Données	GBM1SD-211		14	15		14	14	Dossier	0	La capacité d'accueil globale est de 24 étudiants et se répartie entre l'IM2AG et SHS sur deux mentions différentes
129					Applied Mathematics	GBM1MA-218		22	17		22	18	Dossier	0	
130					Modelisation mathematique et analyse appliquée			30			30	30	Dossier	0	
131				Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)				60	48		53	48	Dossier	-7	L'objectif est la soutenabilité de notre offre . le chiffre de "53 hors redoublant" est tout à fait adapté en plus aux inscrits ces dernières années. En effet, l'année dernière nous avons intégré le nombre de redoublant au calcul de notre capacité d'accueil.
132					Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises	GBM1IE-210							Dossier		
133			PHITEM					422	338		437	352		15	
134				Electronique, énergie électrique, automatique				48	40		48	34		0	
135					Conception des Systèmes d'Energie Electrique	PAM1SY-221		16	18		16	12	Dossier	0	
136					Microélectronique Intégration des Systèmes Temps Réel et Embarqués	PAM1IS-221		32	22		16	14	Dossier	-16	
137					Electrical Engineering and Control Systems	PAM1EC-228					16	8	Dossier	16	
138				Génie civil				72	70		56	52		-16	
139					Génie civil	PAM1GC-211		64	68		48	48	Dossier	-16	Plusieurs facteurs justifient une révision de la capacité d'accueil de la formation : - baisse de moyens humains (tant au niveau de permanents que de vacataires). La suppression d'un groupe TP pour certaines UEs est déjà mise en place par faute de moyens - baisse de l'offre de formation suite aux postes non remplacés et à la perte de compétences pour certaines UEs. Le vivier d'ATER ou CDD est restreint (recrutement difficile) et ne remplace pas ces compétences perdues - contexte actuel qui réduit la disponibilité de professionnels intervenant dans la formation et fermeture des certaines UEs en Master - contexte sanitaire qui pénalise l'organisation d'UEs terrain et limite la capacité d'accueil de ces UEs - impact négatif sur les activités de recherche à cause des HC et de la gestion des vacataires qui est chronophage chaque année
140					Applied Mechanics	PAM1ME-218		8	2		8	4	Dossier	0	
141				Ingénierie nucléaire				32	31		32	30		0	
142					Ingénierie nucléaire	PBM1NU-211		32	31		32	30	Dossier et entretien	0	
143				Mécanique				64	30		64	46		0	
144					Applied mechanics	PAM1AM-218		16	7		16	8	Dossier	0	
145					Génie Mécanique	PAM1GM-211		24	18		24	22	Dossier	0	
146					Simulation en Instrumentation et Mécanique	PAM1IM-211		24	5		24	16	Dossier	0	
147				Nanosciences et nanotechnologies				60	41		75	60		15	
148					Nanochemistry	PAM1NC-218		16	9		20	16	Dossier	4	La capacite d'accueil globale est augmentee pour permettre d'accueillir les etudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.
149					Soft matter and biophysics	PAM1NF-218		20	14		25	20	Dossier et entretien	5	La capacité d'accueil globale est augmentée pour permettre d'accueillir les etudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.
150					Nanophysics - Quantum Physics	PAM1NQ-218		24	18		30	24	Dossier	6	La capacité d'accueil globale est augmentée pour permettre d'accueillir les etudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.
151				Physique				60	57		60	60		0	
152					Recherche et Innovation	PAM1IN-211		20	16		20	20	Dossier	0	
153					Recherche Fondamendale	PAM1RF-211		40	41		40	40	Dossier	0	
154				Sciences de la terre et des planètes, environnement				86	69		102	70		16	
155					Système Climatique : Atmosphère, Hydrosphère, Cryosphère	PAM1AT-221		18	10		16	12	Dossier	-2	Ajustement pour cause de moyens humains disponibles pour l'enseignement (par exemple pour les sorties terrain)
156					Earth System Sciences	PAM1SR-228		10	10		16	12	Dossier	6	
157					Geophysics and Earth imaging	PAM1GE-228		16	11		16	11	Dossier	0	
158					Géoressources	PAM1GR-221		12	14		16	10	Dossier	4	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	P	Q
159					Hydroressources et Qualité des Milieux	PAM1HM-221		18	15		16	11	Dossier	-2	Ajustement pour cause de moyens humains disponibles pour l'enseignement (par exemple pour les sorties terrain)
160					Natural geological hazards and risks	PAM1RS-228		12	9		16	11	Dossier	4	
161					Research Intensive Track in Geosciences	PAM1RG-228					6	3	Dossier	6	
162	Composantes élémentaires							831	727		848	765		17	
163		DEG						629	578		646	595		17	
164			DROIT					453	465		452	418		-1	
165			Droit					120	99		80	65		-40	
166				Droit des affaires (EAD)	ABM1DA-215			39		40	25	Dossier	40		
167				Droit privé (EAD)	ABM1PF-215			26		0	0	Dossier	0		
168				Droit public général (EAD)	ABM1PG-215			12		20	20	Dossier	20		
169				Droit international et européen (EAD)	ABM1IE-215			22		20	20	Dossier	20		
170			Droit de la propriété intellectuelle					20	17		20	19		0	
171				Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies	ABM1IT-211							Dossier et entretien	0		
172			Droit des affaires					65	65		60	49		-5	
173				Droit de l’entreprise, juristes conseils d’affaires	ABM1JD-211		25	25		25	24	Dossier et entretien	0		
174				Droit de la banque et des opérations patrimoniales	ABM1OP-210		25	25		20	10	Dossier et entretien	-5	Les partenaires de la banque ont souhaité réduire le nombre d'étudiants	
175				Droit social	ABM1DS-211		15	15		15	15	Dossier et entretien	0		
176			Droit des collectivités territoriales					20	32		30	29			10
177				Gouvernance territoriale	ABM1TI-211			10		10	10	Dossier et entretien	10		
178				Direction et conseil de l'action publique	ABM1CA-211		20	22		20	19	Dossier et entretien	0		
179			Droit des libertés					36	39		70	69		34	
180				Droit et histoire des droits de l'homme	ABM1HJ-211		36	39		30	29	Dossier et entretien	-6	Le nombre d'étudiants - 36 - est apparu de fait très difficile à gérer, au regard notamment du pilotage des stages. La capacité d'accueil pour cette formation n'a pas été votée l'an dernier convention IDHL	
181				Droit international et européen des droits de l'homme	ABM1DC-216			48		40	40	Dossier et entretien	40		
182			Droit européen					25	26		25	25			0
183				Carrières juridiques européennes	ABM1JI-211							Dossier et entretien	0		
184			Droit international					40	51		40	40		0	
185				Sécurité Internationale, cyber-sécurité et Défense	ABM1SC-211		20	28		20	20	Dossier et entretien	0		
186				Carrières Juridiques et numériques internationales	ABM1JN-211		20	23		20	20	Dossier et entretien	0		
187			Droit notarial					20	20		20	20		0	
188				Droit notarial	ABM1CI-211							Dossier et entretien	0		
189			Droit pénal et sciences criminelles					22	24		22	21		0	
190				Droit pénal et sciences criminelles	ABM1DI-211							Dossier et entretien	0		
191			Droit privé					40	45		40	38		0	
192				Droit civil des contrats et du patrimoine	ABM1DP-211		20	23		20	19	Dossier et entretien	0		
193				Droit des personnes et de la famille	ABM1BF-211		20	22		20	19	Dossier et entretien	0		
194			Justice, procès et procédures					20	21		20	19		0	
195				Justice, procès et procédures	ABM1AI-211							Dossier et entretien	0		
196			Droit public des affaires					25	26		25	24		0	
197				Droit public des affaires	ABM1HI-211							Dossier et entretien	0		
198			FEG					176	113		194	177		18	
199			Economie de l'environnement de l'énergie et des transports (EEET)					30	16		30	25		0	
200				Economie de l'énergie et développement durable	SAM1GO-211							Dossier	0		
201			Economie Des Organisations (EDO)					100	80		118	116		18	
				Economie Des Organisations	SAM1OA-211			11		88	88	Dossier et entretien	-12	1. Les capacités d'encadrement des étudiants par des collègues sont en réduction à court et moyen terme ; et les parcours-type de M1 (comme les M2) sont désormais très demandés sous la forme de l'apprentissage. 2. Cette jauge 22/23 en matière de capacités d'accueil permettra en 23/24 de mieux accueillir en M2 des publics FC ; publics subissant depuis plusieurs années la réduction du nombre de places disponibles du fait de la règle du passage automatique en M2 des titulaires d'un M1.	
202				Economie Des Organisations (EAD)	SAM1OB-215			69		30	28	Dossier	30		
203			Economie du développement (EDD)					46	17		46	36			0
204				Economie Territoriale et Développement	SAM1ET-210		23	17		23	18	Dossier	0		
205				Gouvernance des Organisations pour le Développement International	SAM1GO-211		23	2		23	18	Dossier	0		
206				Economie du développement (EAD)	SAM1TA-215			36		30	28	Dossier	30		
207		SHS						202	149		202	170		0	
208			IUGA					202	149		202	170		0	
209			Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)					72	52		72	62		0	
210				Geographie Information interfaces durabilité environnements	EAM1GI-211		32	22		32	28	Dossier	0		
211				Géomatique et analyse spatiale	EAM1GO-211		20	11		20	15	Dossier	0		
212				Géographie, Pouvoir, Espaces, Justice, Environnements	EAM1GP-211		20	19		20	19	Dossier	0		
213			Urbanisme et aménagement					130	97		130	108		0	
214				Architecture, Urbanisme, Etudes Politiques	ECM1AR-211		20	9		20	10	Dossier	0		
215				Design Urbain	ECM1UK-211		25	19		25	23	Dossier	0		
216				Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition	ECM1ID-211		25	22		25	23	Dossier	0		
217				Transformative Urban Studies	ECM1TR-218		20	17		20	17	Dossier	0		
218				Urbanisme et Projet Urbain	ECM1UI-211		40	30		40	35	Dossier	0		
219															
220		INSPE						713	502		713	713		0	
221			MEEF Encadrement éducatif					25	17		25	25		0	
222				Encadrement éducatif	FAM1FA-211							Dossier	0		
223			MEEF Premier degré					320	258		320	320		0	
224				Premier degré Grenoble	FAM1PD-211		200	178		200	200	Dossier, test et entretien	0		
225				Premier degré Valence	FBM1PD-211		120	80		120	120	Dossier, test et entretien	0		
226			MEEF Second degré					363	210		363	363		0	
227				Allemand	FAM1GA-211		20	4		20	20	Dossier	0		
228															

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	P	Q
229					Anglais	FAM1AA-211		32	23		32	32	Dossier	0	
230					Documentation	FAM1UA-211		20	5		20	20	Dossier	0	
231					Education musicale et chant choral	FAM1RA-211		15	6		15	15	Dossier	0	
232					Education physique et sportive	FAM1EP-211		50	49		50	50	Dossier	0	
233					Espagnol	FAM1EA-211		20	11		20	20	Dossier	0	
234					Histoire-géographie	FAM1HA-211		36	31		36	36	Dossier	0	
235					Italien	FAM1IA-211		20	4		20	20	Dossier	0	
236					Lettres classiques	FAM1CA-211		36	16		36	36	Dossier	0	
237					Lettres modernes	FAM1DA-211			0				Dossier		
238					Mathématiques	FAM1MA-211		36	19		36	36	Dossier	0	
239					Numérique et sciences informatiques	FAM1NS-211		30	3		30	30	Dossier	0	
240					Sciences économiques et sociales	FAM1NA-211		20	18		20	20	Dossier	0	
241					Sciences de la vie et de la terre	FAM1SV-211		28	21		28	28	Dossier	0	
242					MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)			5	17		5	5		0	
243					MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)	FAM1FA-211								0	
244								4252	3328		4268	2058		16	

Admissions M1						Données 2021/2022		Données 2022/2023				
						Capacité Accueil 2021/2022 Hors Redoublants	IA 2021/2022 TOTAL	Capacité Accueil globale 2022/2023 Hors redoublants	Capacité Accueil plateforme M1 2022/2023 (Etudiants nationaux, étudiants étrangers avec licence en France, étudiants UE)	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Evolution des capacités d'accueil globale (2021-22/2022-2023)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
CSPM	Domaines	Composantes	Mentions	Parcours	Code étape							
H3S	ALL	LE				1777	1351	1790			13	
						828	570	857			29	
						193	108	212			19	
						69	69	88			19	
			LEA									
				Coopération Internationale et Communication Multilingue	NBM1CI-211	22	22	22	20	Dossier	0	
				Négociateur Trilingue en Commerce International	NBM1NG-211	25	24	25	23	Dossier	0	
				Traduction Spécialisée Multilingue	NBM1TS-211	22	23	24	22	Dossier, test et entretien	2	Hausse de la capacité globale de 2 places afin d'intégrer les étudiants du double diplôme UGA Swansea dans les effectifs du parcours TSM. Le double diplôme prévoit la possibilité d'accueillir jusqu'à 4 étudiants, 2 étudiants inscrits dans chacun des deux pays (le plan de mobilité prévoit le M1 à Swansea et le M2 à Grenoble). Cet accueil possible de 4 étudiants impliquerait un passage théorique à 26 (global) et 24 (spécifique). La réalité du recrutement rend plus prudente une capacité globale à 24 et spécifique à 22 (le surbooking étant toujours possible, le cas échéant).
				Ressources Environnement et Sociétés en Transition	NBM1EC-211			17	15	Dossier	17	
			LLCER			124	39	124	92		0	
				Anglais-Allemand	NCM1AG-211	10	0	10	8	Dossier	0	
				Etudes anglophones	NCM1AN-211	40	12	40	32	Dossier	0	
				Etudes germaniques	NCM1GE-211	10	2	10	7	Dossier	0	
				Etudes hispaniques	NCM1ES-211	35	11	35	25	Dossier	0	
				Études italiennes-études françaises	NCM1IT-216	14	8	14	10	Dossier	0	
				Etudes russes	NCM1SL-211	15	6	15	10	Dossier	0	
		LLASIC				635	462	645	507		10	
						90	45	100	82		10	
			Arts, lettres, civilisation									
				Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie	NLM1CA-211	30	15	35	27	Dossier	5	nous avons décidé l'an dernier d'augmenter la jauge pour les deux parcours Cisa et LCC du master ALC. Il est vrai que cette année, les effectifs connaissent une baisse inquiétante, mais commune aux masters de l'UGA et dont on peut espérer qu'elle est exceptionnelle. En revanche, l'an dernier nous étions au départ à 25 sur 30 et nous ne souhaitons pas courir le risque de refuser des dossiers, ou pire, de les perdre en les mettant en liste d'attente à cause d'une jauge trop étroite, ce qui nous est arrivé.
				Diffusion de la culture	NLM1DC-211	15	14	15	15	Dossier, test et entretien	0	
				Littérature : Critique et création	NLM1LI-211	30	14	35	30	Dossier	5	nous avons décidé l'an dernier d'augmenter la jauge pour les deux parcours Cisa et LCC du master ALC. Il est vrai que cette année, les effectifs connaissent une baisse inquiétante, mais commune aux masters de l'UGA et dont on peut espérer qu'elle est exceptionnelle. En revanche, l'an dernier nous étions au départ à 25 sur 30 et nous ne souhaitons pas courir le risque de refuser des dossiers, ou pire, de les perdre en les mettant en liste d'attente à cause d'une jauge trop étroite, ce qui nous est arrivé.
				Sciences de l'antiquité	NLM1SA-211	15	2	15	10	Dossier	0	
			Création artistique			75	36	75	64		0	
				Arts de la scène	NNM1AS-211	35	15	35	29	Dossier	0	
				Etudes cinématographiques	NNM1EC-211	40	21	40	35	Dossier	0	
			Didactique des langues			234	150	234	212		0	
				Français langue étrangère et seconde	NRM1FL-211	45	25	45	37	Dossier	0	
				Français langue étrangère et seconde (Curitiba)	NRM1FB-216	5	2	5	5	Dossier et entretien	0	
				Français langue étrangère et seconde (Enseignement à distance)	NRM1FD-215	150	99	150	150	Dossier	0	
				Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique	NRM1IP-211	20	19	20	10	Dossier	0	
				Didactique des langues et ingénierie pédagogique numérique (Curitiba)	NRM1IB-216	2	0	2	2	Dossier et entretien	0	
				Formateur en Français et en Littéracie	NRM1LD-211	12	5	12	8	Dossier	0	
			Information-Communication			161	167	161	149		0	
				Communication et management à l'international	NIM1CI-211	20	26	20	12	Dossier, test et entretien	0	
				Information-communication publique et médias	NIM1IC-211	24	17	24	20	Dossier	0	
				Communication politique et institutionnelle	NIM1PI-211	25	30	25	25	Dossier	0	
				Communication et culture scientifiques et techniques	NIM1ST-211	20	15	20	20	Dossier	0	
				Communication d'entreprise	NIM1CE-211	24	33	24	24	Dossier	0	
				Audiovisuel et médias numériques	NIM1AM-211	24	25	24	24	Dossier	0	
				Communication d'entreprise pour professionnels		24	21	24	24	Dossier et entretien	0	
			Journalisme			30	30	30	0		0	
				Journalisme	NJM1JO-211				recrutement à l'IEP	Concours	0	
			Sciences du langage			45	34	45			0	
				Industrie de la langue	NSM1ID-211	20	18	20	16	Dossier	0	
				Linguistique	NSM1LI-211	25	16	25	20	Dossier	0	
		SHS				555	407	549	459		-6	

[illegible]

				Biodiversité, Ecologie, Evolution	YAM1BE-211	32	35	34		Dossier et entretien	2	L'équipe pédagogique du master 1 biodiversité, écologie et évolution a souhaité faire évoluer légèrement sa capacité d'accueil pour être en mesure d'accueillir 1 ou 2 étudiants du recrutement PEF	
			Biologie			70	63	70			0		
				Molecular and Cellular Biology	YAM1MB-218	70	63	70		Dossier et entretien	0		
			Biologie végétale			20	13	20			0		
				PLANTA International	YAM1BV-218	20	13	20		Dossier et entretien	0		
			Chimie			50	49	50			0		
				Chemistry	YAM1CY-218	50	49	50		Dossier et entretien	0		
			Génie des procédés et des bio-procédés			58	59	58			0		
				Génie des procédés pour la Formulation	YAM1PF-211	18	18	18		Dossier et entretien	0		
				Génie des procédés pour l'Energie	YAM1PE-211	20	20	20		Dossier et entretien	0		
				Génie des procédés pour l'Environnement	YAM1GE-211	20	21	20		Dossier et entretien	0		
		IM²AG				279	191	251	228		-28		
			Informatique			102	83	92	78		-10		
				Informatique	GBM1IN-211	70	47	60	58	Dossier	-10	L'objectif est la soutenabilité de notre offre . le chiffre de "60 hors redoublant" est tout à fait adapté en plus aux inscrits ces dernières années. En effet, l'année où le parcours a accueilli plus de 40 étudiants, il a été très difficile de trouver les enseignants pour assurer l'ensemble des cours. La capacité d'accueil globale est de 24 étudiants et se répartie entre l'IM2AG et SHS sur deux mentions différentes	
				Master of science in informatics at Grenoble	GBM1MO-218	22	36	22	10	Dossier	0		
				Communications engineering and Data Science	GBM1CD-218	10	0	10	10	Dossier	0		
			Mathématiques et applications			117	60	106	102		-11		
				Mathématiques générales	GBM1MG-211	51	28	40	40	Dossier	-11	L'objectif est la soutenabilité de notre offre . le chiffre de "53 hors redoublant" est tout à fait adapté en plus aux inscrits ces dernières années. En effet, l'année dernière nous avons intégré le nombre de redoublant au calcul de notre capacité d'accueil.	
				Statistique et Science des Données	GBM1SD-211	14	15	14	14	Dossier	0		
				Applied Mathematics	GBM1MA-218	22	17	22	18	Dossier	0		
				Modelisation mathematique et analyse appliquée		30		30	30	Dossier	0		
			Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE)			60	48	53	48	Dossier	-7		
				Methodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises	GBM1IE-210					Dossier			
		PHITEM				422	338	437	352		15		
			Electronique, énergie électrique, automatique			48	40	48	34		0		
				Conception des Systèmes d'Energie Electrique	PAM1SY-221	16	18	16	12	Dossier	0		
				Microélectronique Intégration des Systèmes Temps Réel et Embarqués	PAM1IS-221	32	22	16	14	Dossier	-16		
				Electrical Engineering and Control Systems	PAM1EC-228			16	8	Dossier	16		
			Génie civil			72	70	56	52		-16		
				Génie civil	PAM1GC-211	64	68	48	48	Dossier	-16	Plusieurs facteurs justifient une révision de la capacité d'accueil de la formation : - baisse de moyens humains (tant au niveau de permanents que de vacataires). La suppression d'un groupe TP pour certaines UEs est déjà mise en place par faute de moyens - baisse de l'offre de formation suite aux postes non remplacés et à la perte de compétences pour certaines UEs. Le vivier d'ATER ou CDD est restreint (recrutement difficile) et ne remplace pas ces compétences perdues - contexte actuel qui réduit la disponibilité de professionnels intervenant dans la formation et fermeture des certaines UEs en Master - contexte sanitaire qui pénalise l'organisation d'UEs terrain et limite la capacité d'accueil de ces UEs - impact négatif sur les activités de recherche à cause des HC et de la gestion des vacataires qui est chronophage chaque année	
				Applied Mechanics	PAM1ME-218	8	2	8	4	Dossier	0		
			Ingénierie nucléaire			32	31	32	30		0		
				Ingénierie nucléaire	PBM1NU-211	32	31	32	30	Dossier et entretien	0		
			Mécanique			64	30	64	46		0		
				Applied mechanics	PAM1AM-218	16	7	16	8	Dossier	0		
				Génie Mécanique	PAM1GM-211	24	18	24	22	Dossier	0		
				Simulation en Instrumentation et Mécanique	PAM1IM-211	24	5	24	16	Dossier	0		
			Nanosciences et nanotechnologies			60	41	75	60		15		
				Nanochemistry	PAM1NC-218	16	9	20	16	Dossier	4	La capacite d'accueil globale est augmentee pour permettre d'accueillir les etudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.	
				Soft matter and biophysics	PAM1NF-218	20	14	25	20	Dossier et entretien	5	La capacité d'accueil globale est augmentée pour permettre d'accueillir les étudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.	
				Nanophysics - Quantum Physics	PAM1NQ-218	24	18	30	24	Dossier	6	La capacité d'accueil globale est augmentée pour permettre d'accueillir les étudiants passant par la nouvelle plateforme sans restriction.	
			Physique			60	57	60	60		0		
				Recherche et Innovation	PAM1IN-211	20	16	20	20	Dossier	0		
				Recherche Fondamendale	PAM1RF-211	40	41	40	40	Dossier	0		
			Sciences de la terre et des planètes, environnement			86	69	102	70		16		
				Système Climatique : Atmosphère, Hydrosphère, Cryosphère	PAM1AT-221	18	10	16	12	Dossier	-2	Ajustement pour cause de moyens humains disponibles pour l'enseignement (par exemple pour les sorties terrain)	
				Earth System Sciences	PAM1SR-228	10	10	16	12	Dossier	6		
				Geophysics and Earth imaging	PAM1GE-228	16	11	16	11	Dossier	0		
				Géoressources	PAM1GR-221	12	14	16	10	Dossier	4		
				Hydroressources et Qualité des Milieux	PAM1HM-221	18	15	16	11	Dossier	-2	Ajustement pour cause de moyens humains disponibles pour l'enseignement (par exemple pour les sorties terrain)	
				Natural geological hazards and risks	PAM1RS-228	12	9	16	11	Dossier	4		
				Research Intensive Track in Geosciences	PAM1RG-228			6	3	Dossier	6		
Composantes élémentaires						831	814	848	765		17		
DEG						629	665	646	595		17		

		DROIT		453	465	452	418		-1	
			Droit	120	99	80	65		-40	
			Droit des affaires (EAD)		39	40	25	Dossier	40	
			Droit privé (EAD)		26	0	0	Dossier	0	
			Droit public général (EAD)		12	20	20	Dossier	20	
			Droit international et européen (EAD)		22	20	20	Dossier	20	
			Droit de la propriété intellectuelle	20	17	20	19		0	
			Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies					Dossier et entretien	0	
			Droit des affaires	65	65	60	49		-5	
			Droit de l'entreprise, juristes conseils d'affaires	25	25	25	24	Dossier et entretien	0	
			Droit de la banque et des opérations patrimoniales	25	25	20	10	Dossier et entretien	-5	Les partenaires de la banque ont souhaité réduire le nombre d'étudiants
			Droit social	15	15	15	15	Dossier et entretien	0	
			Droit des collectivités territoriales	20	32	30	29		10	
			Gouvernance territoriale		10	10	10	Dossier et entretien	10	
			Direction et conseil de l'action publique	20	22	20	19	Dossier et entretien	0	
			Droit des libertés	36	39	70	69		34	
			Droit et histoire des droits de l'homme	36	39	30	29	Dossier et entretien	-6	Le nombre d'étudiants - 36 - est apparu de fait très difficile à gérer, au regard notamment du pilotage des stages. La capacité d'accueil pour cette formation n'a pas été votée l'an dernier convention IDHL
			Droit international et européen des droits de l'homme		48	40	40	Dossier et entretien	40	
			Droit européen	25	26	25	25		0	
			Carrières juridiques européennes					Dossier et entretien	0	
			Droit international	40	51	40	40		0	
			Sécurité Internationale, cyber-sécurité et Défense	20	28	20	20	Dossier et entretien	0	
			Carrières Juridiques et numériques internationales	20	23	20	20	Dossier et entretien	0	
			Droit notarial	20	20	20	20		0	
			Droit notarial					Dossier et entretien	0	
			Droit pénal et sciences criminelles	22	24	22	21		0	
			Droit pénal et sciences criminelles					Dossier et entretien	0	
			Droit privé	40	45	40	38		0	
			Droit civil des contrats et du patrimoine	20	23	20	19	Dossier et entretien	0	
			Droit des personnes et de la famille	20	22	20	19	Dossier et entretien	0	
			Justice, procès et procédures	20	21	20	19		0	
			Justice, procès et procédures					Dossier et entretien	0	
			Droit public des affaires	25	26	25	24		0	
			Droit public des affaires					Dossier et entretien	0	
		FEG		176	200	194	177		18	
			Economie de l'environnement de l'énergie et des transports (EEET)	30	16	30	25		0	
			Economie de l'énergie et développement durable					Dossier	0	
			Economie Des Organisations (EDO)	100	115	118	116		18	
			Economie Des Organisations		82	88	88	Dossier et entretien	-12	1. Les capacités d'encadrement des étudiants par des collègues sont en réduction à court et moyen terme ; et les parcours-type de M1 (comme les M2) sont désormais très demandés sous la forme de l'apprentissage. 2. Cette jauge 22/23 en matière de capacités d'accueil permettra en 23/24 de mieux accueillir en M2 des publics FC ; publics subissant depuis plusieurs années la réduction du nombre de places disponibles du fait de la règle du passage automatique en M2 des titulaires d'un M1.
			Economie Des Organisations (EAD)		33	30	28	Dossier	30	
			Economie du développement (EDD)	46	69	46	36		0	
			Economie Territoriale et Développement	23	17	23	18	Dossier	0	
			Gouvernance des Organisations pour le Développement International	23	16	23	18	Dossier	0	
			Economie du développement (EAD)		36	30	28	Dossier	30	
	SHS	IUGA		202	149	202	170		0	
			Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)	202	149	202	170		0	
			Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED)	72	52	72	62		0	
			Geographie Information interfaces durabilité environnements	32	22	32	28	Dossier	0	
			Géomatique et analyse spatiale	20	11	20	15	Dossier	0	
			Géographie, Pouvoir, Espaces, Justice, Environnements	20	19	20	19	Dossier	0	
			Urbanisme et aménagement	130	97	130	108		0	
			Architecture, Urbanisme, Etudes Politiques	20	9	20	10	Dossier	0	
			Design Urbain	25	19	25	23	Dossier	0	
			Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition	25	22	25	23	Dossier	0	
			Transformative Urban Studies	20	17	20	17	Dossier	0	
			Urbanisme et Projet Urbain	40	30	40	35	Dossier	0	
		INSPE		713	502	713	713		0	
			MEEF Encadrement éducatif	25	17	25	25		0	
			Encadrement éducatif					Dossier	0	
			MEEF Premier degré	320	258	320	320		0	
			Premier degré Grenoble	200	178	200	200	Dossier, test et entretien	0	
			Premier degré Valence	120	80	120	120	Dossier, test et entretien	0	
			MEEF Second degré	363	210	363	363		0	
			Allemand	20	4	20	20	Dossier	0	
			Anglais	32	23	32	32	Dossier	0	
			Documentation	20	5	20	20	Dossier	0	
			Education musicale et chant choral	15	6	15	15	Dossier	0	
			Education physique et sportive	50	49	50	50	Dossier	0	
			Espagnol	20	11	20	20	Dossier	0	
			Histoire-géographie	36	31	36	36	Dossier	0	

			Italien	FAM1IA-211	20	4	20	20	Dossier	0	
			Lettres classiques	FAM1CA-211	36	0	36	36	Dossier	0	
			Lettres modernes	FAM1DA-211		16			Dossier		
			Mathématiques	FAM1MA-211	36	19	36	36	Dossier	0	
			Numérique et sciences informatiques	FAM1NS-211	30	3	30	30	Dossier	0	
			Sciences économiques et sociales	FAM1NA-211	20	18	20	20	Dossier	0	
			Sciences de la vie et de la terre	FAM1SV-211	28	21	28	28	Dossier	0	
			MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)		5	17	5	5		0	
			MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)	FAM1FA-211						0	
					4252	3415	4271	2058		19	

ANNEXES 4

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 8 octobre 2020

D03_081020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Bartimée BOSSON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Marie FERNANDEZ, Nicolas THOMAS, Charlène DELACOUR, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST, Nicolas TERZI.

Membres représentés : Florence CHARBONNIER (procuration à Virginie ZAMPA), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Karine HERTZLER), Fanny COULOMB (procuration à Jean BRETON), Gwenaél DELAVAL (procuration à Souad HOUAMA), Sylvie MARTIN-MERCIER (procuration à Bernard BRUNET), Alexis FAYOLLE (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Sacha GOUILLET-VEUX (procuration à Bartimée BOSSON), Raphaël PUYGRENIER (procuration à Marie FERNANDEZ), Richard MONVOISIN (procuration à Isabelle KRZYWKOWSKI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Après discussion, il est décidé de procéder à trois modifications de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021. Les modifications sont les suivantes :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

La note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 est soumise au vote, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Fait à St Martin d'Hères, le 12 octobre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 26/11/2020

Transmis au Rectorat le : 26/11/2020

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D03_081020**

Retour sur le processus

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences
- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée des « maquettes » repoussée
- Arbitrages sur le processus de soutenabilité financière de l'offre de formation attendus pour octobre (rencontres composantes et services-présidence en cours)

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient > mise en œuvre en 2021 confirmée.

Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

CFVU du 9/07 : échanges sur les orientations pédagogiques proposées.

CFVU du 8/10 : échanges et vote de la note, diffusion aux composantes.

Etapes à venir pour les maquettes :

- Octobre-novembre : vote des capacités d'accueil
- Décembre janvier : affichage de l'offre (supports numériques, salons)
- Printemps : modélisation ; vote RDE et MCC; opérations d'admission

Orientations proposées

Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
 - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
 - La prise en compte de la spécialisation progressive
 - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
 - L'acquisition de compétences transversales

Orientations proposées

Version proposée initialement (non soumise au vote)

Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
 - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence ;
 - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

Orientations proposées avec modifications

Version approuvée par la CFVU le 08/10/20

Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
 - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement ;
 - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

Orientations proposées

Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
 - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
 - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
 - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
 - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS du tronc commun laissé à l'appréciation des équipes

Orientations proposées

Langue ou compétence linguistique

Des enseignements de ou en langue vivante étrangère

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres (et non 3 par an)
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

Orientations proposées

Version proposée initialement (non soumise au vote)

Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

Orientations proposées avec modifications

Version approuvée par la CFVU le 08/10/20

Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité

Orientations proposées

Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

Orientations proposées

Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle (et non 3 par an)
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
 - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
 - un enseignement de sport
 - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
 - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
 - la reconnaissance de l'engagement étudiant

Orientations proposées

Les Blocs de connaissances et de compétences

« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

- En **Licence** : 6 à 11 blocs
 - 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
 - 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)
- En **Master** : 6 blocs max. conseillés
 - 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
 - Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

La Démarche compétence (PIA3 – FlexiTLV)

Actions cadres à venir, à destination des responsables pédagogiques, sur deux volets : L'accréditation / La Démarche compétence

Deux objectifs différents :

L'accréditation répond à un besoin réglementaire :

- au travers des blocs de compétences ministériels (RNCP) (génériques et nationaux) définis au niveau de la mention;
- et se matérialise dans : le modèle du tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), construit en partenariat entre l'Equipe Démarche compétence et la DEFI (Temps 1 : Association UE/BCC lors de la construction des maquettes -> Dès à présent, Temps 2 : Saisie du tableau (MCCC) -> Mars 2021).

La Démarche compétence accompagne l'innovation pédagogique, l'identification des activités-clés et l'accessibilité à la Formation tout au long de la vie FTLV :

- au travers des blocs de compétences universitaires (précis et spécifiques à l'université) définis au niveau du parcours ;
- et se matérialise dans : les guides pratiques, les trames de saisie Démarche compétence et la plateforme numérique PANEC (-> Mai 2021), Projet IDEX.

Des principes communs :

- L'association entre les blocs de compétences et les unités d'enseignement.
- La définition des modalités et des critères d'évaluation des blocs de compétences. Méthodologie commune aux blocs ministériels et universitaires (-> Mars 2021).

Questions ou besoin d'un accompagnement, une adresse unique dédiée : **demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr**

Présentation des orientations pédagogiques pour la construction des maquettes (partie basse accréditation)

Début mars 2020, des groupes de travail se sont réunis, et plusieurs thèmes de réflexion leur ont été soumis. Initialement prévue le 16 avril, la restitution en CFVU n'a pas pu avoir lieu compte tenu de l'agenda particulièrement serré qui a été le nôtre depuis lors.

La CFVU du 9 juillet a été l'occasion de les présenter et d'échanger à partir de cette première mise en forme. La présentation de ces documents a permis d'échanger à la fois sur le fond et sur la forme : afin d'aider au maximum les équipes, ce cadrage est présenté sous la forme de fiches pratiques par type de diplôme.

L'approbation des orientations pédagogiques, initialement inscrite à l'ordre du jour de la CFVU du 22 septembre 2020, a dû être reportée à la séance du 8 octobre 2020.

Les orientations pédagogiques ont été approuvées par la CFVU le 8 octobre 2020, après l'intégration de 3 modifications :

- une concernant les licences
- une concernant les licences et les licences professionnelles
- une concernant les masters

Les fiches pratiques qui suivent ont été mises à jour selon ces modifications.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 30 juillet fixant le cadre national des formations](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Organisation générale de la formation

Le programme de licence comporte 6 semestres et permet de valider 180 crédits qui correspondent à une charge de travail pour l'étudiant comprise entre 4500 et 5400 heures. Une licence à l'UGA comporte entre 1500 et 1600 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique pour l'ensemble du parcours de formation, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement. La durée totale nécessaire à l'acquisition des 180 crédits peut être personnalisée.

Structuration de la formation

1/ - Spécialisation progressive

La spécialisation progressive peut prendre différentes formes :

- Une organisation en portail pluridisciplinaire
- Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences)
- Une structuration en majeure-mineure. Dans ce cas, la discipline mineure représente au moins 9 crédits ECTS sur l'année et permet une poursuite d'études dans la formation correspondante.

2/ - Semestres, blocs de connaissances et de compétences (BCC), Unités d'Enseignement (UE), Éléments Constitutifs (EC)

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Selon l'article 9 de l'arrêté licence, « un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».

Dans les licences on retrouve, dans chacune des fiches RNCP des mentions, les 5 mêmes BCC transversaux (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires. Le nombre de BCC pour un parcours de diplôme est donc compris entre 6 et 11.

Il convient d'identifier pour chaque BCC, les UE qui y contribuent. De même, il est attendu d'associer au moins un BCC à une activité professionnelle et d'en détailler les modalités d'évaluation en compétences.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

3/ - crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

Les modalités d'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon l'une des modalités suivantes :

- Évaluation terminale (ET),
- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- Évaluation continue intégrale (ECI).

Conformément aux règles relatives des MCCC de licence votées le 24 janvier 2019 par la CFVU de l'UGA, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue lorsque cela fait pédagogiquement sens.

Langue ou compétence linguistique

Chaque parcours devra proposer des enseignements de langue vivante étrangère et/ou dispensés en langue vivante étrangère à hauteur de 9 ECTS minimum sur la durée du cycle.

Le passage d'une certification en langue dans le cycle de licence est rendu obligatoire par l'arrêté du 3 avril 2020. Cette disposition entrera en vigueur progressivement à compter de l'année 2020-2021.

UE d'ouverture

Chaque parcours comportera 9 ECTS d'UE d'ouverture sur la durée du cycle de licence.

Une UE d'ouverture est une brique semestrielle de 3 crédits ECTS qui peut proposer, entre autres, et au choix :

- un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
- un enseignement de sport
- un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
- un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis

- la reconnaissance de l'engagement étudiant

Orientation et insertion professionnelle

Toute formation devra encourager chaque étudiant à l'exploration de son projet de formation et à la préparation de son projet professionnel, dès l'année de L1.

1/ Stages

Les licences de l'UGA devront à minima :

- Généraliser la possibilité de stages facultatifs
- Encourager la possibilité de stages optionnels crédités

2/ PPP/PEP

Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis. Il sera identifié dès la L1 et pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE.

3/ Compétences numériques

Chaque parcours de licence devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques. Au choix des formations, cela pourra prendre la forme d'UE créditée(s) ou d'activités intégrées dans des UE, identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

4/ Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement

Les dispositifs de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, à partir de la deuxième année de licence, pourront prendre la forme d'ETC dédiés et/ou d'enseignements d'exploration du projet professionnel. Ces enseignements devront être crédités.

L'activité professionnelle en établissement scolaire réalisée dans le cadre du dispositif AED-prépro pourra faire l'objet d'une validation des crédits ECTS éventuels associés au stage, voire à l'exploration du projet professionnel.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

[Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle](#)

▪

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Structuration de la formation

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement (UE) permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences (BCC). La fiche RNCP des licences professionnelles présentent les mêmes 5 blocs transversaux que dans les licences générales (Utiliser les outils numériques, Exploiter les données à des fins d'analyse, S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral, Donner son positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel, Avoir des responsabilités au sein d'une organisation professionnelle), ainsi que 1 à 6 blocs disciplinaires.

La licence professionnelle peut être organisée sur 2 semestres ou une année. Elle peut également être organisée en 180 crédits européens.

Les parcours de licence professionnelle organisés en 180 crédits européens dans les IUT prennent le nom d'usage de « bachelor universitaire de technologie » (BUT).

Lorsque la licence professionnelle est organisée en 180 crédits, les parcours sont sanctionnés au niveau intermédiaire de 120 ECTS par la délivrance de DEUST et lorsqu'ils sont portés par un IUT, par la délivrance du DUT.

Les BCC et les compétences associées sont précisés dans le supplément au diplôme.

Crédits, coefficients

- 1 crédit ECTS représente une charge de travail pour l'étudiant équivalent de 25 à 30 heures, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours ;
- Les crédits peuvent être délivrés à l'EC, l'UE, voire aux BCC (à travers les UE qui y contribuent) ;
- Les UE sont créditées par multiples de 3 crédits ECTS. La répartition des crédits aux EC peut être plus souple (exemple : 2 crédits + 1 crédit) ;
- L'affectation du nombre de crédits ECTS aux UE peut varier selon un coefficient allant de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient pouvant varier de 1 à 2 ;
- L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE et/ou à chaque EC ;
- Le nombre de crédits par semestre peut être modulé (+ ou - 3 ECTS) au sein d'une même année universitaire.

Stage et projet tutoré

L'arrêté Licence professionnelle ne précise plus la durée du stage (12 à 16 semaines). Pour autant, les mises en situation professionnelles (notamment projets tutorés et stages) représentent au minimum 1/3 des crédits ECTS du parcours de licence professionnelle de l'étudiant. En conséquence, l'UGA recommande de conserver une durée minimale de stage de 12 semaines.

Les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

La licence professionnelle peut être proposée en alternance. Dans ce cas, les périodes en milieu professionnel tiennent aussi lieu de période de stage.

Langue ou compétence linguistique

La licence professionnelle doit proposer l'apprentissage d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues. La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique.

Compétences numériques

Chaque parcours de licence professionnelle devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master*](#)

Cette fiche est une aide à la construction des maquettes de formation dans le cadre de l'accréditation 2021-2025.

Organisation générale de la formation

Le programme de master comporte 4 semestres répartis sur 2 ans et permet de valider 120 crédits.

Les volumes horaires des formations ne devront pas excéder les volumes actuels.

Structuration de la formation

Chaque parcours est organisé en semestres, en BCC, en UE et, éventuellement, en EC.

Les parcours d'un même diplôme doivent partager un tronc commun permettant de justifier leur appartenance à une même mention : les parcours déclinent la mention et son projet.

Les compétences attestées au sein de la mention nationale font l'objet de regroupement en blocs de connaissance et de compétences (BCC).

Les fiches RNCP nationales précisent 4 blocs transversaux identiques à toutes les mentions (Usages avancés et spécialisés des outils numériques, Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés, Communication spécialisée pour le transfert de connaissances, Appui à la transformation en contexte professionnel), et qui seront complétés par des blocs disciplinaires ou spécifiques aux parcours. L'UGA préconise d'intégrer 2 blocs spécifiques pour chaque parcours. Les UE contribuant aux blocs de connaissances et de compétences devront être clairement identifiées.

Mise en situation professionnelle

L'expérience en milieu professionnel est obligatoire en master. Elle doit faire l'objet d'un accompagnement, d'une évaluation et d'une affectation de crédits ECTS.

Langue ou compétence linguistique

Les parcours de formation doivent intégrer un enseignement de ou en langue vivante étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues.

Dans le respect de la réglementation nationale, l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou dans une langue vivante étrangère doit être proposé en M1 et/ou en M2.

Compétences numériques

Chaque parcours de master devra permettre aux étudiants.e.s de développer des compétences numériques identifiables pour être inscrites au supplément au diplôme.

Ces enseignements et activités pourront s'appuyer sur les ressources de la plateforme de service public PIX. Chaque diplôme comporte dans son supplément un test de positionnement individuel réalisé sur cette plateforme.

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 18 mars 2021

D04_180321

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances : retour sur les propositions du groupe de travail et approbation du contenu du contrôle de cohérence ainsi que des dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Thierry KLEIN, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Damien DELAYE, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Thibault RUCHON, Elsa DURIEZ, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Hugo PREVOST, Yasmine TOUHAMI.

Membres représentés : Isabelle KRZYWKOWSKI (procuration à Gwenaël DELAVAL), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Jennifer BUYCK (procuration à Virginie ZAMPA), Catherine BOLZE (procuration à Fabienne HANS), Emmy MARC (procuration à Hugo PREVOST), Lucie LEMPEREUR (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Noémie DUTILLEUL (procuration à Elsa DURIEZ).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Il est décidé de procéder aux modifications suivantes :

- Licence : afin de tenir compte de l'existence de doubles licences et de licences pluridisciplinaires, préciser que la règle de la compensation entre semestres consécutifs et entre UE au sein d'un semestre est une possibilité et non une obligation
- Master : remplacer la mention « session de rattrapage » par la mention « application du droit à la seconde chance » ; supprimer la règle « au moins 2 mois de stage dans le parcours universitaire de master. »

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence et Licence professionnelle ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

Le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27

Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le contenu du contrôle de cohérence des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Master ainsi que les dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM.

Fait à St Martin d'Hères, le 23 mars 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 06/04/2021

Transmis au Rectorat le : 06/04/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D04_180321**

TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS DES ETUDES DES LICENCES

Règles relatives aux MCCC de licence UFR sans CSPM

Règles proposées par le groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Modalités d'évaluation initiale	Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités suivantes : - Évaluation terminale (ET), - Évaluation continue et évaluation terminale (ECET), - Évaluation continue intégrale (ECI). Le calcul de la moyenne : - de l'ECI : porte sur deux évaluations au minimum, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre de meilleures notes précisé dans le règlement des études. - de l'ECET : porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si celle-ci est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.

en rouge, extraits
du cadrage
national

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Reprise du cadrage national avec ajout de la précision suivante : l'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.
Compensation	Reprise du cadrage national auquel s'ajoutent les dispositions suivantes : la compensation peut s'effectuer aussi entre les semestres consécutifs (S1 et S2, S3 et S4, S5 et S6) et entre UE au sein d'un semestre.

THEME	REGLES UGA
	Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention pour tous les parcours
Renonciation à la compensation	Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.
REDOUBLEMENT	
Redoublement	Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription. Les semestres, les blocs de connaissances et de compétences, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.
Conservation des notes	Cas particulier des notes de TP Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.

THEME	REGLES UGA
Acquisition de crédits par anticipation	Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements qu'il souhaite suivre au cours de l'année dans le cadre de son parcours de formation. Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique signé par l'étudiant. Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

**TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS DES ETUDES
DES LICENCES PROFESSIONNELLES**

Règles relatives aux MCCC de licence professionnelles UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
ORGANISATION GENERALE	
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Session de rattrapage	Il est préconisé d'organiser une session de rattrapage pour les licences professionnelles. Les étudiants, qui ont échoué à la session initiale peuvent repasser des épreuves de rattrapage dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 : Quelle que soit la note de session de rattrapage, elle remplace celle de la session initiale.
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Capitalisation	Reprise du cadrage national pour ce qui concerne la capitalisation des UE. auquel s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.
Compensation	Reprise du cadrage national (compensation au sein des UE et des BCC) auquel s'ajoute la disposition suivante : - lorsque les licences professionnelles sont semestrialisées : application de la règle de compensation annuelle entre semestre.

THEME	REGLES UGA
REDOUBLEMENT	
Redoublement	Le redoublement n'est pas de droit. Les éléments capitalisables porteurs de crédits sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

**TABLEAU RECAPITULATIF DU CADRAGE RELATIF AUX REGLEMENTS
DES ETUDES DES MASTERS**

Règles relatives aux MCCC de master UFR sans CSPM

Règles proposées lors du groupe de travail sur la cohérence globale des RDE et MCCC

THEME	REGLES UGA
STRUCTURATION DE LA FORMATION	
Crédits et coefficients	Si un même enseignement n'a pas la même valeur en crédits, être en mesure de l'expliquer par la charge de travail de l'étudiant
Formations hybrides	Les composantes ont la possibilité de mettre en place des dispositifs présentiels, distantiels, hybrides.

THEME	REGLES UGA
MODALITES D'EVALUATION	
Modalités d'évaluation initiale	Il est préconisé d'introduire une certaine part de contrôle continu sur chaque semestre de master. Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2. En ce qui concerne les UE pour lesquelles le règlement des études prévoit le report de la note de CC en session 2, et pour ne pas pénaliser un étudiant qui aurait échoué au contrôle continu (CC), il est conseillé aux équipes pédagogiques d'envisager de modifier le calcul de la note à l'UE en faveur de la note de l'examen terminal (ET). Ceci peut se faire de deux manières différentes : - augmentation du poids de l'ET par rapport à la note de CC (modification des coefficients) ; - remplacement de la note de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE (règle du « max »).
Droit à la seconde chance	L'application du droit à la seconde chance est prévue en master. Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.

THEME	REGLES UGA
REGLES DE VALIDATION : ACQUISITION / CAPITALISATION / COMPENSATION	
Acquisition	Le master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2 (règle figurant sur le RDE uniquement).
Calcul du diplôme	- soit sur la dernière année du cycle, - soit sur le cycle complet
Capitalisation	Reprise du cadrage national licence (les UE et les crédits correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne). Les EC crédités sont capitalisables. A cela s'ajoute la disposition suivante : un bloc de connaissances et de compétences doit avoir la même durée de validité, quelle que soit la formation dans laquelle il est intégré.

THEME	REGLES UGA
Compensation	- Il est préconisé de rendre non-compensables les semestres S1, S2 et S3-S4. - Il est préconisé de ne pas compenser les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche. - Il est préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations de master.
Note seuil	Il est préconisé de fixer un seuil de compensation à 7/20 aux UE, EC et matières, selon l'appréciation des responsables de mention.



THEME	REGLES UGA
Renonciation à la compensation	Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre pour lui permettre d'améliorer ses résultats, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation semestrielle entraîne la renonciation à l'obtention du diplôme en 1ère session.

THEME	REGLES UGA
PROFESSIONNALISATION	
Stage	Veiller à la cohérence entre la durée du stage, son poids dans la formation, et les crédits affectés
COMPETENCES TRANSVERSALES	
Compétences numériques	Il est préconisé de faire passer l'examen PIX aux étudiants.

Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances et de compétences de licence

**Texte approuvé par la Commission Formation et Vie Universitaire
du 24 janvier 2019**

Textes de référence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Code de l'éducation : article L612-1 et suivants.
- Circulaire du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
- Circulaire du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap,
- Lettre de la Direction de l'Enseignement Supérieur du 03 mars 2006 relative aux jurys d'examens et de concours.

1. L'organisation générale

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade universitaire de licence. Elle est structurée :

- en 6 semestres au plus,
- en blocs de connaissances et de compétences capitalisables,
- et en unités d'enseignement capitalisables.

La formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours types formant des ensembles cohérents de blocs de connaissances et de compétences, et d'unités d'enseignement (UE) organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.

L'ensemble du parcours de formation de licence correspond, selon les normes en vigueur au niveau européen, à une charge de travail pour l'étudiant comprise entre 4500 et 5400 heures. La formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant au minimum à l'équivalent de 1500 heures d'enseignement **et d'encadrement pédagogique**. Ces activités peuvent notamment comprendre et articuler :

- des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques),
- des enseignements à distance, des enseignements hybrides et des enseignements mobilisant des outils numériques,
- des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle. Elles peuvent notamment prendre la forme de stages, des projets en milieu professionnel, projets tuteurés avec un commanditaire, junior entreprise, etc.
- des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des crédits attribués à chaque UE, à chaque EC et à chaque bloc de connaissances et de compétences.

2. Les modalités d'évaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont évaluées selon les modalités [2] suivantes :

- Évaluation terminale (ET),
- Évaluation continue et évaluation terminale (ECET),
- Évaluation continue intégrale (ECI).

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue. Plus particulièrement, si une UE a un poids (en ECTS) considérablement plus important que les autres enseignements du semestre.

Les modalités d'évaluation sont décidées par les équipes pédagogiques en charge des parcours type, des blocs de connaissances et de compétences et des UE qui les composent. Elles sont renseignées de manière claire et précise dans les règlements d'études (RDE) et résumées dans le tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC).

La diversité des méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences est en adéquation avec :

1. La nécessaire progressivité des apprentissages.
2. Les modalités pédagogiques mises en œuvre.
3. Les objectifs de préparation à l'insertion professionnelle et des besoins de formation tout au long de la vie.
4. L'objectif de qualification recherché.

Il peut être mis en place des évaluations transversales à plusieurs UE permettant un bilan des connaissances et des compétences acquises lors de la formation, y compris, le cas échéant, lors des périodes en milieu professionnel.

Dans le cadre de la mise en place des blocs de connaissances et de compétences :

- L'évaluation continue peut être faite au niveau d'un bloc de connaissances et de compétences
- Il est possible de valider un bloc sur plusieurs semestres.
- L'évaluation d'un bloc de connaissances et de compétences peut se faire à l'issue de plusieurs semestres par capitalisation de plusieurs évaluations d'UE ou d'EC.

2.1. L'évaluation continue (ECET et ECI)

L'évaluation continue accompagne la progression de l'étudiant dans ses apprentissages. Elle doit donc :

1. Donner lieu à des évaluations en nombre suffisant pour permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences et proposer d'éventuelles remédiations à l'étudiant.
2. Être répartie de manière équilibrée au cours du semestre.
3. Intervenir à des moments pertinents pour l'orientation de l'étudiant et sa progression par rapport à son projet personnel et à son projet professionnel.
4. Prévoir la communication des copies et des notes d'une évaluation, ainsi que tout autre travail réalisé et leurs résultats à l'étudiant, régulièrement et autant que possible avant l'évaluation suivante pour apporter à l'étudiant un retour utile dans la progression de ses apprentissages.
5. Respecter le principe de seconde chance mentionné à la partie 3.

En tant que de besoin, des entretiens individuels sont organisés et permettent de faire avec l'étudiant le bilan pédagogique de sa progression.

Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Le tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences précise :

1. Les modalités de l'évaluation par UE.
2. Le nombre minimal d'évaluations par UE, en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée.
3. La place respective des épreuves écrites et orales.
4. Les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment, des périodes en milieu professionnel ou des projets conduits individuellement ou collectivement.

Le calcul de la moyenne :

- de l'ECI : porte sur deux évaluations au minimum, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », permettant de ne conserver pour le calcul de la moyenne de l'UE qu'un nombre de meilleures notes précisé dans le règlement des études.
- de l'ECET : porte sur deux évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale.

La moyenne des notes d'évaluation continue ne peut compter pour plus de 60% de la note finale. Il est possible de prévoir une règle de calcul appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes d'évaluation continue par la note d'évaluation terminale si celle-ci est supérieure à la moyenne pondérée des notes des évaluations continues de l'UE.

2.2. L'évaluation des compétences linguistiques

Elles se traduisent notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer dans au moins une langue étrangère vivante

Les modalités du contrôle permettent de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme. Une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, est délivrée à l'étudiant lors de l'obtention de sa licence.

Pour certains parcours de formation, les établissements peuvent conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

3. La seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude, il bénéficie de droit d'une évaluation de substitution.

3.1. La seconde chance dans le cadre d'une évaluation terminale (ET) ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET)

Cette seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

3.2. La seconde chance dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI)

Cette seconde chance peut :

- soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale,
- soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale.

4. Les règles d'acquisition du semestre, du bloc de connaissances et de compétences, de l'UE et de l'EC

4.1. Compensation

La compensation respecte la progressivité des parcours.

La compensation s'effectue :

- au sein des UE,
- au sein des blocs de connaissances et de compétence, regroupements cohérents d'UE, clairement identifiés dans les MCCC communiquées aux étudiants,
- au sein du semestre, entre les UE qui le composent,
- entre semestres, sous réserve de leur appliquer un coefficient proportionnel à leur nombre de crédits.

Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre de pouvoir améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.

En outre, sous la responsabilité du jury du diplôme, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre pour permettre à l'étudiant d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens. Cette possibilité peut être offerte à l'étudiant notamment lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou de suspendre de façon transitoire ses études.

4.2. Acquisition et capitalisation

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'UE emporte l'acquisition des ECTS correspondants. Une UE définitivement acquise ne peut donc pas être repassée.

De même, sont capitalisables les EC des UE, lorsque leur valeur en ECTS est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les ECTS qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

S'agissant des enseignements de mise à niveau et de remédiation suivis par un étudiant dans le cadre de son contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ils peuvent être pris en compte au sein des UE constituant le parcours de licence, notamment par une modulation adaptée ou un renforcement des heures d'enseignement encadrées dont bénéficie l'étudiant.

Le diplôme de licence s'obtient :

- soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant,
- soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

5. Aménagements pour les publics particuliers

Publics pouvant bénéficier d'aménagements :

- Les étudiants engagés :
 - Les étudiants salariés (contrat minimum de 3 mois - 10h hebdomadaires minimum)
 - Les étudiants effectuant un service civique
 - Les membres du bureau d'une association
 - Les étudiants volontaires dans l'armée ou militaire dans la réserve opérationnelle
 - Les sapeurs-pompiers
 - Les élus étudiants
- Etudiants inscrits dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique.

6. Redoublement

Le redoublement est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription.

Les semestres, les blocs de connaissances et de compétences, les UE et les EC porteurs de crédits, lorsqu'ils sont validés, doivent être pris en compte dans le cas d'un redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

6.1. Cas particulier des notes de TP

Le report des notes de TP est possible, sur demande de l'étudiant, et selon les modalités définies par les équipes pédagogiques des UE concernées, sous réserve d'une note seuil au moins égale à 10/20. Les conditions de report des notes de TP peuvent varier d'une UE à l'autre.

6.2. L'acquisition de crédits par anticipation

Sous réserve de l'accord des différents responsables pédagogiques concernés, tout étudiant peut choisir les enseignements qu'il souhaite suivre au cours de l'année dans le cadre de son parcours de formation.

Cette autorisation est intégrée au contrat pédagogique signé par l'étudiant.

Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoit.

7. Dérogations expérimentales

Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de dérogations à des fins d'expérimentation. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation.

[2] L'évaluation terminale (ET) consiste en une seule épreuve (écrit, oral, mise en situation...) qui porte sur un ou plusieurs EC.

L'évaluation continue repose sur au moins deux évaluations et peut être faite au niveau d'un bloc de connaissances et de compétence, au niveau de l'UE, ou à l'intérieur de l'UE (matière, EC...).

L'évaluation d'un bloc de connaissances et de compétence peut se faire à l'issue de plusieurs semestres par capitalisation de plusieurs évaluations d'UE ou d'EC.

Glossaire des termes et sigles usuels

Année :

Une année correspond à l'inscription administrative (IA) de l'étudiant.

Blocs de connaissances et de compétences :

La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

Les blocs de connaissances et de compétences peuvent être porteurs de crédits en cohérence avec les crédits des unités d'enseignements (UE) et des éléments constitutifs (EC) qu'ils regroupent.

Capitalisation

Acquisition définitive d'un élément (EC, UE, blocs de connaissances et de compétences, semestre) sans condition de durée.

Crédits ou ECTS (European Credit Transfert System) :

La validation des acquis de l'étudiant dans un bloc de connaissances et de compétences, une UE ou un EC s'accompagne de l'attribution de crédits. Ce système de crédits permet à tout étudiant européen la reconnaissance académique de ses études et facilite sa mobilité en Europe grâce au transfert de ses crédits. La licence représente 180 crédits.

Élément constitutif (EC) :

Un élément constitutif (EC) est un élément individualisé au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'une UE, porteur de crédits. Lorsque l'EC est validé (moyenne ≥ 10), il est capitalisé d'une année sur l'autre.

Matière :

Une matière est un élément individualisé au sein d'une UE. À la différence de l'EC, la matière n'est pas porteuse de crédits et n'est donc pas capitalisable.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) :

Les MCCC permettent de vérifier l'acquisition de ces connaissances et compétences et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études.

Dans le cadre de la réglementation propre à chaque diplôme, les MCCC sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Règlement d'études (RDE) :

C'est le cadre réglementaire de la formation. Le RDE détaille les enseignements dispensés et leurs modalités d'organisation ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Il est établi chaque année et voté en conseil de composantes puis en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) un mois au plus tard après le début des enseignements. Il doit être affiché et ne peut pas être modifié en cours d'année.

Semestre :

Les semestres ont notamment vocation à rythmer le déroulement pédagogique (enseignements, évaluations, jurys), la progressivité des apprentissages et à permettre les mobilités.

Le programme de licence comporte 6 semestres et permet de valider 180 ECTS. Le nombre d'ECTS à acquérir chaque semestre par l'étudiant peut être personnalisé, de même que la durée totale nécessaire à l'acquisition de la totalité des 180 ECTS.

L1 : 1^{re} année de licence - **S1** : 1^{er} semestre (L1), **S2** : 2^{ème} semestre (L1)

L2 : 2^e année de licence - **S3** : 3^{ème} semestre (L2), **S4** : 4^{ème} semestre (L2)

L3 : 3^e année de licence - **S5** : 5^{ème} semestre (L3), **S6** : 6^{ème} semestre (L3)

Unité d'enseignement (UE) :

Les enseignements s'organisent en unités d'enseignements (UE). Une unité d'enseignement peut regrouper des EC ou des matières. Une unité d'enseignement (UE) peut contribuer à la validation de plusieurs blocs de connaissances et de compétences.

Il existe différentes natures d'UE :

- UE obligatoire (UEO),
- UE obligatoire à choix parmi une liste proposée dans le règlement d'études (UEX),
- UE facultative, qui peut être proposée dans certaines formations, au choix de l'étudiant, n'est pas créditée d'ECTS mais peut permettre une bonification,
- ETC : Enseignement Transversal à Choix.
- A chaque UE il est attribué un coefficient et un nombre d'ECTS. L'échelle des coefficients est cohérente avec celle des ECTS attribués à chaque UE.

Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances en licence professionnelle

Glossaire des termes et sigles usuels

Licence Professionnelle

La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence et poursuit un objectif d'insertion professionnelle.

La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens à l'issue de parcours de formation spécifiques et professionnalisés qui permettent l'élaboration progressive des projets professionnels des étudiants et qui correspondent à l'acquisition d'un nombre de crédits compris entre 60 et 180.

Dans les IUT la licence professionnelle prend le nom d'usage de "bachelor universitaire de technologie" (BUT). (extrait art. 2 arrêté LP)

Règlement d'études

C'est le cadre réglementaire de la formation. Il détaille les enseignements dispensés et leurs modalités d'organisation ainsi que les modalités de contrôle de connaissances et de compétences. Il est établi chaque année et voté en CFVU. Il doit être affiché au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut pas être modifié en cours d'année.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et compétences et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études.

Dans le cadre de la réglementation propre à chaque diplôme, les MCCC sont arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

Blocs de connaissances et de compétences (BCC)

Ce sont des regroupements cohérents d'unités d'enseignement.

Les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2. (extrait art. 12 arrêté LP)

Les blocs de connaissances et de compétences sont capitalisables. (extrait art. 11)

Unités d'enseignements (UE)

Les enseignements s'organisent en unités d'enseignements (UE). Une unité d'enseignement peut regrouper des éléments constitutifs (EC) ou des matières. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3.

Les unités d'enseignement sont capitalisables.

Élément constitutif (EC)

Un élément constitutif (EC) est un élément individualisé au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'une UE, porteur de crédits. Lorsque l'EC est validé (moyenne ≥ 10), il est capitalisé d'une année sur l'autre.

Matière

Une matière est un élément individualisé au sein d'une UE. À la différence de l'élément constitutif (EC), la matière n'est pas porteuse de crédit et n'est donc pas capitalisable.

Crédits ou ECTS (European Credit Transfert System) :

La validation des acquis de l'étudiant (contrôle continu, examens, ...) dans un bloc de connaissances et de compétences, une UE ou un EC s'accompagne de l'attribution de crédits. Les crédits peuvent aussi valider un stage ou un mémoire. Lorsqu'ils sont organisés en 180 crédits européens, ces parcours de licence professionnelle sont sanctionnés, au niveau intermédiaire de 120 crédits, par la délivrance du diplôme de DEUST et, lorsqu'ils sont portés par un institut universitaire de technologie, par la délivrance du diplôme de DUT correspondant au niveau 5 des niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles (extrait art. 7).

Les textes de référence

- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations (CNF) conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- Code de l'éducation : article L612-1 et suivants ; articles D611-7, D611-8 et D611-9
- Circulaire du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,
- Circulaire du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap,
- Lettre de la Direction de l'Enseignement Supérieur du 03 mars 2006 relative aux jurys d'examens et de concours.

1- Organisation générale

Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences. (extrait art. 11 arrêté LP)

Les parcours conduisant à la licence professionnelle articulent et intègrent enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs. (extrait art. 6 arrêté LP)

Les parcours de licence professionnelle peuvent être organisés en alternance. En particulier, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation peuvent être conclus, y compris sur 180 crédits européens. (extrait art. 7 arrêté LP)

2- Contenu de la Licence Professionnelle :

Les parcours de formation conduisant à la licence professionnelle sont conçus dans un objectif de réussite des étudiants et visent spécialement une insertion professionnelle en fin premier cycle. (extrait art. 4 arrêté LP)

La licence professionnelle offre à l'étudiant :

- l'acquisition de connaissances et de compétences dans les secteurs concernés ;
- un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés ;
- une formation générale visant à acquérir des compétences transversales et à permettre aux étudiants de développer une pensée critique afin notamment d'appréhender les concepts et les enjeux de développement durable, de responsabilité sociétale, d'éthique, de mondialisation, d'interculturalité et de transition écologique ;
- un apprentissage des outils numériques et d'au moins une langue vivante étrangère dont l'objectif est d'atteindre un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues (art. 9 arrêté LP)

Stage, projet tutoré, alternance :

Les parcours conduisant à la licence professionnelle [...] intègrent [...] mises en situation professionnelle, [...] périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs. [...] Les stages ou les projets tutorés impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale. Lorsque la formation est dispensée en alternance, les périodes en milieu professionnel tiennent lieu de périodes de stage. (extrait art. 6 arrêté LP)

Les mises en situation professionnelles notamment projets tutorés et stages représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle de l'étudiant. (extrait art. 10 arrêté LP)

Pas de durée imposée pour le stage.

3- Règles de compensation, validation, capitalisation des UE, BCC

3.1- Règle de compensation

Les établissements arrêtent pour chacune des formations, les modalités d'obtention du diplôme qui font l'objet d'une compensation des résultats obtenus.

Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s'effectue au sein des unités d'enseignement définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. (extrait art. 12 arrêté LP)

3.2- Règles de validation

Pour valider :

- **L'année de licence professionnelle** : il faut avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des UE et BCC, y compris le projet tutoré et le stage.
- **Un semestre** (pour les LPro semestrialisées) : il faut avoir une moyenne pondérée des UE $\geq$ à 10/20
- **Un BCC** : il faut avoir une moyenne pondérée des UE le composant $\geq$ à 10/20
- **Une UE** : il faut avoir une moyenne pondérée des EC ou des matières à $\geq$ 10/20
- **Une matière** : il faut avoir une matière pondérée des épreuves $\geq$ 10/20

Coefficient :

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. De même les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2.

3.3- Capitalisation

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. (extrait art. 12 arrêté LP)

4- Assiduité aux enseignements :

Les règles relatives à l'assiduité doivent être définies au sein de chaque règlement des études. Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

5 - Session de rattrapage

Il est préconisé d'organiser une session de rattrapage pour les licences professionnelles.

Les étudiants, qui ont échoué à la session initiale peuvent repasser des épreuves de rattrapage dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 :
Quelle que soit la note de session de rattrapage, elle remplace celle de la session initiale.

6 - Dispositions pour les étudiants engagés ou à besoins spécifiques

Etudiants engagés :

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement.

Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :

- Etudiants salariés (10 h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)
- Etudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative
- Services civiques
- Sapeurs pompiers
- Militaires dans la réserve opérationnelle
- Volontariat des armées

La reconnaissance de l'engagement étudiant peut également consister en :

- une attribution de crédits dans le cadre d'ETC,
- l'attribution d'une bonification
- la valorisation de l'engagement étudiant intégrée dans le supplément au diplôme

Etudiants à besoins spécifiques :

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

7- Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

Les éléments capitalisables porteurs de crédits sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

8 – Délivrance du diplôme

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences fixées par l'établissement. Ces modalités doivent garantir l'acquisition des blocs de connaissances et de compétences caractéristiques du diplôme et du parcours.

La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique. (extrait art. 12 arrêté LP)

La licence professionnelle est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application des articles [L. 613-1](#) et [L. 613-4](#) du code de l'éducation. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle. (extrait art. 13 arrêté LP)

Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances en Master

Texte approuvé par la Commission Formation et Vie Universitaire du 02/02/2017

Version réactualisée en mars 2018

Glossaire des termes et sigles usuels

Année

Une année représente 60 crédits et correspond à l'inscription administrative (IA) annuelle des étudiants.

Semestre

Chaque année comporte 2 semestres. Un semestre représente 30 crédits.

M1 : 1ère année de master	S7 : 1er semestre (M1)
	S8 : 2e semestre (M1)
M2 : 2e année de master	S9 : 3e semestre (M2)
	S10 : 4e semestre (M2)

Unités d'enseignements (UE)

Les enseignements s'organisent en unités d'enseignements (UE). Une unité d'enseignement peut regrouper des éléments constitutifs (EC) ou des matières.

Il existe différentes natures d'UE :

- UE obligatoire (UEO),
- UE obligatoire à choix parmi une liste proposée dans le règlement d'études (UEX),
- UE facultative, qui peut être proposée dans certaines formations, au choix de l'étudiant, et n'est pas créditée d'ECTS mais peut permettre une bonification,
- ETC : Enseignement Transversal à Choix.

Élément constitutif (EC)

Un élément constitutif (EC) est un élément individualisé au sein d'une UE, **porteur de crédits**. Lorsque l'EC est validé (moyenne ≥ 10), il est capitalisé d'une année sur l'autre.

Matière

Une matière est un élément individualisé au sein d'une UE. À la différence de l'élément constitutif (EC), la matière n'est pas porteuse de crédit et n'est donc pas capitalisable.

Crédits ou ECTS (European Credit Transfert System)

La validation des acquis de l'étudiant dans une UE ou un EC s'accompagne de l'attribution de crédits. Les crédits peuvent aussi valider un stage ou un mémoire. Ce système de crédits permet à tout étudiant européen la reconnaissance académique de ses études et sa mobilité en Europe grâce au transfert de ses crédits. Le master représente 120 crédits.

Règlement des études

C'est le cadre réglementaire de la formation. Il détaille les enseignements dispensés et leurs modalités d'organisation ainsi que les modalités de contrôle des connaissances. Il est établi chaque année et voté en CFVU. Il doit être affiché au plus tard un mois après le début des enseignements. Il ne peut pas être modifié en cours d'année.

Note seuil

Note à partir de laquelle la compensation de l'élément considéré (matière, EC, UE ou semestre) est possible ; note en-dessous de laquelle la compensation de cet élément n'est pas possible (parfois appelée « note plancher »)

Les textes de référence

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- circulaire du 01/03/2000 : organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur
- Lettre Direction de l'Enseignement Supérieur du 03/03/2006 : jurys d'examens et de concours
- Circulaire du 27/12/2011 sur l'organisation des examens et concours l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap
- Le Code de l'éducation
 - o Partie législative : L.121-3, L.611-2, L.612-8,
 - o Partie réglementaire : D.123-13, D.123-14, D.611-1, D.611-2, D.611-3, D.611-6, D.613-3, D.613-4, D.613-6, D.613-17

1- Validation, compensation, capitalisation

1.1- Règles générales d'obtention des UE, semestre, année

Il est préconisé de rendre non-compensables les semestres de M1 et de M2.

Il est préconisé de fixer un seuil de compensation à 7/20 aux UE, EC et matières, selon l'appréciation des responsables de mention.

1.2- Capitalisation/compensation des UE

En M1 et en M2, il est préconisé de ne pas compenser les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche.

Il est préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations de master. La définition des UE ayant une place prépondérante est laissée à l'appréciation des responsables de mention de master.

Il est possible pour un étudiant de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre dans le cas où il souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20) du semestre. La renonciation à une compensation proposée par un jury de semestre doit être exprimée par l'étudiant, sous forme écrite et dans des délais fixés dans le règlement des études, avant la réunion du jury de diplôme (par ex. dans les 48 ou 72 heures suivant l'affichage des résultats). La renonciation à la compensation semestrielle entraîne la renonciation à l'obtention du diplôme en 1^{ère} session.

Cas de l'enseignement d'une langue étrangère

Il apparaît nécessaire que soit mise en place au sein de l'UGA une politique globale et ambitieuse de certification, permettant de faire évoluer les pratiques vers une acquisition réelle des compétences en langue, ainsi qu'un accompagnement des étudiants dans l'acquisition de ces compétences.

En master, une obligation réglementaire s'impose en matière de langue vivante étrangère pour l'obtention du diplôme : *« le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère »* (cf. article n°16 du cadre national des formations du 22 janvier 2014).

Ainsi, dans le respect de la réglementation, il est demandé aux équipes pédagogiques de veiller à l'existence d'au moins une UE de langue vivante étrangère dans les maquettes de masters, en M1 ou en M2.

2- Assiduité aux enseignements :

Les règles relatives à l'assiduité doivent être définies au sein de chaque règlement des études. Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

3- Examens

3.1- Modalités d'examens

Il est préconisé d'introduire une certaine part de contrôle continu sur chaque semestre de master.

Cas particulier de la « règle du max »

Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.

En ce qui concerne les UE pour lesquelles le règlement des études prévoit le report de la note de CC en session 2, et pour ne pas pénaliser un étudiant qui aurait échoué au contrôle continu (CC), il est conseillé aux équipes pédagogiques d'envisager de modifier le calcul de la note à l'UE en faveur de la note de l'examen terminal (ET). Ceci peut se faire de deux manières différentes :

- augmentation du poids de l'ET par rapport à la note de CC (modification des coefficients) ;
- remplacement de la note de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE (règle du « max »).

Exemple 1 :

- Note de CC : 7/20 avec coef. 0.80 et note d'ET : 12/20 avec coef. 1.20
- La moyenne pondérée des 2 notes = 10/20
- Application de la règle du max. : la note de CT étant > à la moyenne pondérée des 2 notes de CC et d'ET, la note finale à l'UE est 12/20.

Exemple 2 :

- Note de CC : 00/20 avec coef. 0.80 et note d'ET : 12/20 avec coef. 1.20
- La moyenne pondérée des 2 notes = 7,2/20
- Application de la règle du max. : la note de CT étant > à la moyenne pondérée des 2 notes de CC et d'ET, la note finale à l'UE est 12/20.

3.2- Absences aux examens

Absence à un contrôle continu (CC)

- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de CC concernée.
- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage au sein de la même session.

Absence à un examen terminal (ET)

- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.
- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) en première session se voient attribuer la note zéro à l'ET concernée.
- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) à une épreuve de rattrapage pourront, **sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité**, se voir proposer une nouvelle épreuve de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, ils auront un zéro à l'ET concerné.

3.3- Session de rattrapage

Une session de rattrapage est organisée en master. Elle est organisée, dans la mesure du possible, au moins deux semaines après la publication des résultats de la session initiale.

Quelle que soit la note de session 2, elle remplace la note de session 1.

Il est préconisé que les jurys de M1 se réunissent au plus tard mi-juillet de l'année universitaire en cours pour les 2 sessions. Si cette préconisation ne peut pas être suivie pour des raisons pédagogiques, ces jurys doivent obligatoirement se réunir au plus tard mi-juillet pour la 1^{ère} session et au plus tard le 10 septembre pour la session de rattrapage.

Les jurys de session de rattrapage de M2 (ou session unique le cas échéant) devront se réunir au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

La finalisation de la rédaction et la soutenance du mémoire devront avoir lieu au plus tard mi-septembre.

Pour les UE compensables sans seuil, les étudiants sont libres de choisir celles qu'ils souhaitent repasser. Les modalités pratiques de cette demande devront être définies dans le règlement des études.

Les UE non-compensables dont la note est inférieure à 10/20 sont obligatoirement repassées.

Les UE compensables avec un seuil à 7, dont la note est < 7/20, sont obligatoirement repassées. Les étudiants sont libres de repasser ou non celles dont la note est comprise entre 7/20 et 10/20.

Les modalités pratiques de cette demande devront être définies dans le règlement des études.

4 - Dispositions pour les publics particuliers

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place :

Publics pouvant bénéficier d'aménagements :

- Etudiants salariés
- Etudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L1	Commentaires L1	PARCOURS L2	Commentaires L2	PARCOURS L3	Commentaires L3	
	DLST		STS	CHIMIE	Chimie et Biochimie		Biochimie				
							Chimie				
					Biochimie international		Biochimie international				
				ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE			Electronique, Energie électrique, Automatique				
				GENIE CIVIL	Sciences pour l'Ingénieur (idem dans Licence mention Mécanique)		Génie Civil				
				INFORMATIQUE	Informatique, Mathématiques et Applications (IMA)		Informatique et Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises				
					Mathématiques - Informatique international		Mathématiques - Informatique				
							Mathématiques - Informatique international				
				MATHEMATIQUES			Mathématiques				
				MECANIQUE	Sciences pour l'Ingénieur (idem dans Licence mention Génie civil)		Génie Mécanique et Productique				
				Portail en L1 pas de rattachement à une mention	Physique - Chimie - Mécanique - Mathématiques		Physique - Mécanique				
				PHYSIQUE			Physique - Chimie				
						Physique recherche	création 2021	Physique recherche	création 2021		
						Physique - Chimie - Mécanique international		Physique - Chimie - Mécanique international			
				SCIENCES DE LA TERRE	Sciences de la terre et de l'environnement		Sciences de la terre et de l'environnement				
				SCIENCES DE LA VIE			Biologie				
					Biologie international		Biologie international				
					Sciences du Vivant		Sciences de la Vie et de la Terre				

FACULTE DES SCIENCES		ARSH	ALL/STS	SCIENCES ET TECHNOLOGIES	Physique - Musicologie		Physique - Musicologie				
		ENSAG	STS		Sciences & Design		Sciences & Design		Sciences & Design		
	CHIMIE-BIOLOGIE		STS	CHIMIE					Biochimie	création 2021	
									Chimie		
									Génie des Procédés		
				SCIENCES DE LA VIE					Biologie		
									Ecosphère	création 2021	
									Sciences de la Vie et de la Terre		
	IM²AG		STS	INFORMATIQUE					Mathématiques - Informatique		
									Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises		
									Informatique Générale		
				MATHEMATIQUES					Mathématiques		
	PHITEM		STS	ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE					Electronique, Energie électrique, Automatique		
				GENIE CIVIL					Génie Civil		
				MECANIQUE					Physique-Chimie-Mécanique international	création 2021	
									Génie Mécanique et Productique		
									Mécanique		
			ARSH	STS/ALL	PHYSIQUE					Physique - Musicologie	
				STS						Physique	
										Physique - Chimie	
										Physique - Chimie - Mécanique international	
					SCIENCES DE LA TERRE					Sciences de la Terre et de l'Environnement	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L1	Commentaires L1	PARCOURS L2	Commentaires L2	PARCOURS L3	Commentaires L3		
	ARSH		SHS	HISTOIRE	Histoire option Santé							
					Histoire		Histoire		Histoire			
			SHS	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Histoire de l'art et archéologie option Santé							
					Histoire de l'art et archéologie		Histoire de l'art et archéologie		Histoire de l'art et archéologie			
		LLASIC	ALL/SHS		Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques		Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques		Histoire de l'art et archéologie - Lettres classiques			
					Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes		Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes		Histoire de l'art et archéologie - Lettres modernes			
			ALL	MUSICOLOGIE	Musicologie option Santé							
					Musicologie		Musicologie		Musicologie			
		L1/L2 DLST L3 PHITEM	ALL/SHS	PHYSIQUE MUSICOLOGIE double licence	Physique - Musicologie		Physique - Musicologie		Physique - Musicologie			
				PHILOSOPHIE	Philosophie option Santé							
					Philosophie		Philosophie		Philosophie			
		LLASIC	ALL/SHS		Philosophie - Lettres classiques		Philosophie - Lettres classiques		Philosophie - Lettres classiques			
					Philosophie - Lettres modernes		Philosophie - Lettres modernes		Philosophie - Lettres modernes			
			SHS		Sciences sociales		Sciences sociales		Sciences sociales			
			SHS	SCIENCES SOCIALES	Sciences Humaines Appliquées		Sciences Humaines Appliquées		Sciences Humaines Appliquées			
	LE	DROIT/ECONOMIE	DEG/ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)	Anglais-Allemand débutant							
					Anglais-Arabe débutant							
					Anglais-Chinois débutant							
					Anglais-Japonais débutant							
					Anglais-Russe débutant							
					Anglais-Allemand		Anglais-Allemand		Anglais-Allemand			
					Anglais-Allemand (Valence)		Anglais-Allemand (Valence)		Anglais-Allemand (Grenoble)			
					Anglais-Arabe		Anglais-Arabe		Anglais-Arabe			
					Anglais-Chinois		Anglais-Chinois		Anglais-Chinois			
					Anglais-Espagnol		Anglais-Espagnol		Anglais-Espagnol			
					Anglais-Espagnol (Valence)		Anglais-Espagnol (Valence)		Anglais-Espagnol (Valence)			
					Anglais-Italien		Anglais-Italien		Anglais-Italien			
					Anglais-Japonais		Anglais-Japonais		Anglais-Japonais			
					Anglais-Russe		Anglais-Russe		Anglais-Russe			
			DROIT		DEG/ALL	Droit Langues : droit administration et politiques internationales	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : droit administration et politiques internationales est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Droit Langues : droit administration et politiques internationales	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : droit administration et politiques internationales est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Droit Langues : droit administration et politiques internationales	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : droit administration et politiques internationales est mentionné dans le RDE de la licence LEA	
						Droit Langues : juriste trilingue d'affaires	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : juriste trilingue d'affaires est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Droit Langues : juriste trilingue d'affaires	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : juriste trilingue d'affaires est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Droit Langues : juriste trilingue d'affaires	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Droit Langues : juriste trilingue d'affaires est mentionné dans le RDE de la licence LEA	
							Economie-Gestion Langues (Grenoble /Valence)	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Economie-Gestion Langues est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Economie-Gestion Langues (Grenoble /Valence)	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Economie-Gestion Langues est mentionné dans le RDE de la licence LEA	Economie-Gestion Langues (Grenoble /Valence)	MCCC UNIQUEMENT - PAS DE RDE SPECIFIQUE Le parcours Economie-Gestion Langues est mentionné dans le RDE de la licence LEA
							Allemand débutant	MCCC classé dans LEA (commun avec LEA)				
							Russe débutant	MCCC classé dans LEA (commun avec LEA)				

	FACULTE DE MEDECINE		STS	SCIENCES POUR LA SANTE			Sciences de la rééducation		Sciences de la rééducation	création 2022
					Sciences en électroradiologie médicale	création 2021	Sciences en électroradiologie médicale	création 2022	Sciences en électroradiologie médicale	création 2023
					Sciences infirmières		Sciences infirmières	création 2022	Sciences infirmières	création 2023
	FACULTE DE PHARMACIE		STS	SCIENCES POUR LA SANTE	Biotechnologie pour la santé	création 2021	Biotechnologie pour la santé	création 2021	Biotechnologie pour la santé	création 2021

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS L1	Commentaires L1	PARCOURS L2	Commentaires L2	PARCOURS L3	Commentaires L3
ECOLES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (EUT)	IUT 2		DEG	ECONOMIE GESTION					Adjoint de direction PME-PMI (Grenoble)	
	IUT de Valence		DEG	ECONOMIE GESTION					Adjoint de direction PME-PMI (Valence)	
			DEG	ECONOMIE GESTION					Management en échange	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES PROFESSIONNELLES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Commentaires
	IUT 1		STS	CHIMIE ANALYTIQUE CONTRÔLE QUALITE ENVIRONNEMENT	Chimie Analytique et Instrumentale	
				CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX	Chimie et Physique des Matériaux	
				METIERS DE L'ELECTRICITE ET L'ENERGIE	Distribution Electrique et Automatismes	
					Bâtiments connectés et gestion intelligente de l'énergie	
				METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES	Conception des Systèmes Embarqués	
				METIERS DE L'ELECTRONIQUE : MICROELECTRONIQUE, OPTRONIQUE	Microélectronique	
					Optronique	
				METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE	Conduite et Gestion d'Opérations en Thermique du Bâtiment	
				METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Conception Intégrée et Conduite de Projets	
					Conception et Automatisation de Machines Spéciales	
				METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS	Contrôle, Métrologie, Management de la Qualité	
				METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Services Mobiles et Interface Nomade	
				METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE	Capteurs, Instrumentation et Métrologie	
				METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS	Réseaux Informatiques, Mobilité, Sécurité	
				METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION	Conduite de Travaux en Bâtiment	
					Conduite de Travaux en Travaux Publics	
				METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS	Bâtiments performants et 3 Energies	
				ASSURANCE BANQUE FINANCE : SUPPORTS OPERATIONNELS	Gestion de patrimoine	
				METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	
				METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : FISCALITE	Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité (Grenoble et Vienne)	

**ECOLE UNIVERSITAIRE DE
TECHNOLOGIE
(EUT)**

IUT 2		DEG	METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT	Développement de la TPE	
				Développement des entreprises en aménagement paysager (Vienne)	
			METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES	Management et pilotage des services publics	
			ORGANISATION ET MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE	Organisation et management des services de l'automobile	
			QUALITE, HYGIENE, SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT	Management intégré (Vienne)	
	MEDECINE PHARMACIE	DEG/STS	TECHNICO-COMMERCIAL	Domaine de la beauté, du bien-être et de la santé	
		STS	METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	
			METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB	Métiers de l'informatique : applications Web	
			METIERS DE L'INFORMATIQUE : SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION DES DONNEES	Big-data	
				Systèmes d'information méthodes et outils	
			METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE	Etudes statistiques et systèmes d'information géographiques	
				Etudes statistiques, sondage et marketing	
		SHS	INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES	Coordination en gérontologie sociale	
			METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION	Communication visuelle	
METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES			Responsable des ressources et projets : Littérature et Documentation pour la Jeunesse		
IUT VALENCE	IAE	DEG	ASSURANCE BANQUE FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE	Management financier et marketing des services	
			COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES	Commercialisation, gestion et marketing du secteur vitivinicole	
			E-COMMERCE ET MARKETING NUMERIQUE		création 2021
			LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX	Management des approvisionnements et de la chaine logistique	
			MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES	Actions de commercialisation de produits trouristiques	
			MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS	Création et reprise de PME-PMI	
				Management de la PME-PMI	

				METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE		
			STS	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Codage d'application et de systèmes informatiques répartis	
				METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS	Administration et sécurité des réseaux	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES PROFESSIONNELLES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Commentaires
FACULTE DES SCIENCES	CHIMIE-BIOLOGIE	DSDA	STS	INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION PRODUCTION ET VALORISATION	Nutrition innovation en produits agroalimentaires et santé (Grenoble et Valence)	
				AGRONOMIE	Eco-conseiller en production agricole (Agroécologie)	
				AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN	Ecologie Urbaine et Biodiversité	
				INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION PRODUCTION ET VALORISATION	Produits laitiers	
				PRODUCTIONS ANIMALES	Technologies en physiologie et physiopathologie : application à la pharmacologie et à la santé animale	
	PHITEM		STS	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Conception et surveillance des systèmes hydrauliques (Grenoble et Valence)	
					Prospection et protection des ressources souterraines (Grenoble et Valence)	
				CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Industrialisation produit process	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE LICENCES PROFESSIONNELLES 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Commentaires
HUMANITES, SANTE, SPORT, SOCIETES (H3S)	LANGUES ETRANGERES		DEG/ALL	METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL	Trilingue anglais-espagnol (Valence)	
					Opérations douanières (Valence)	création 2021
	LLASIC		ALL/SHS	METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	
	SHS		SHS	METIERS DE LA GRH : FORMATION, COMPETENCES, EMPLOI	Santé, prévention et qualité de vie au travail	
	STAPS	DSDA	STAPS	GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS	Entrepreneuriat et tourisme des sports nature (Valence)	
	FACULTE DE PHARMACIE		STS	BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES	Bioanalyses et bioprocédés	
			DEG	QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT	Sécurité et Prévention du Risque Alimentaire	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE MASTERS 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS M1	Commentaires M1	PARCOURS M2	Commentaires M2
	CHIMIE-BIOLOGIE		STS	BIODIVERSITE ECOLOGIE EVOLUTION (BEE)	Biodiversité, Ecologie, Evolution			
							Dynamique et Modélisation de la Biodiversité	
							Gestion de l'environnement	
				BIOLOGIE			Biologie et Techniques de Commercialisation	
							Microbiology, Infections Diseases and Immunology	
					Molecular and Cellular Biology			
							Neurosciences, Neurobiology	
							Physiology, Epigenetics, Differentiation and Cancer	
							Physiology, Epigenetics, Differentiation and Development	
							Pro2Bio	
							Science Trading	
							Structural Biology of Pathogens	
				BIOLOGIE VEGETALE	PLANTA International	Création 2021	PLANTA International	Création 2021
				CHIMIE	Chemistry			
							Chemistry for life sciences	
							Chimie et techniques de commercialisation	
							Organic Synthesis	
							Polymers for Advanced Technologies	
				GENIE DES PROCEDES ET DES BIO-PROCEDES	Génie des procédés pour l'Energie		Génie des procédés pour l'Energie	
					Génie des procédés pour l'Environnement		Génie des procédés pour l'Environnement	
					Génie des procédés pour la Formulation		Génie des procédés pour la Formulation	
							Fluides, Transferts et Procédés Avancés (FTPA) (en M2 uniquement cette année)	M2 fin de cohorte.
	IM²AG		STS	INFORMATIQUE			Compétences complémentaires en informatique	
							Cybersécurité et informatique légale	
		INP					Cybersécurité	commun mention maths et applications
							Génie informatique	
					Informatique			
					Master of science in informatics at Grenoble		Master of science in informatics at Grenoble	
		INP		INFORMATIQUE - MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS			Cybersécurité	
							Opérations research, combinatorics and optimization	
		INP			Applied Mathematics			
							Cybersécurité	commun mention informatique

FACULTE DES SCIENCES				MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Mathématiques générales		Mathématiques fondamentales		
						Operations Research, Combinatorics and Optimization	commun mention informatique		
						Préparation à l'agrégation			
						Science in industrial and applied mathematics			
		SHS		MIASHS - MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS	Statistiques et Science des Données (parcours existant à l'UFR SHS)		Statistiques et Science des Données (parcours existant à l'UFR SHS : cf UFR SHS dans H3S)		
				METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)	Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)		Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)		
	PHITEM		STS	ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE (EEA)			Conception des Systèmes d'Energie Electrique		
						Master in Systems Control and Information Technologies			
		INP					Microélectronique intégration des systèmes Temps Réel et Embarqués (Grenoble et Valence)		
							Multiscale and multiphysics modeling for electrical engineering		
					Systèmes d'Energie Electrique				
					Systèmes Electroniques				
							Wirless Integrate Circuits and Systems		
					GENIE CIVIL	Applied mechanics			
								Construction durable et environnement	
								Contruction, Risques et Montagne	
				Génie Civil					
						Geomechanics, Civil Engineering and Risks			
						Ingenierie Urbaine			
		DSDA		INGENIERIE NUCLEAIRE	Ingénierie Nucléaire		Assainissement Démantèlement des Installations Nucléaires (Grenoble et Valence)		
							Gestion scientifique et technologique des Déchets Radioactifs (Grenoble et Valence)		
							Sûreté Nucléaire		
				MECANIQUE	Applied mechanics				
							Environmental Fluid Mechanics		
					Génie Mécanique		Génie Mécanique		
					Simulation et instrumentation en Mécanique		Simulation et instrumentation en Mécanique		
				NANOSCIENCES ET NANOTECHNOLOGIES			Ingénierie des micro et manostructures		
							Nanobiotechnologie		
							Nanobiotechnologies - EMM - Nano+		
					Nanochemistry		Nanochemistry		
					Nanochemistry-EMM-Nano+				
					Nanophysics				
	Nanophysics - Quantum Physics	création 2021							

							Quantum and nanoscale engineering-EMM-Nano+	
							Quantum information and Quantum Engineering	création 2021
					Soft matter and biophysics	création 2021		
							Soft nano	création 2021
			PHYSIQUE				Astrophysique	
							Matière Quantique	
		MEDECINE					Physique Médicale - Radioprotection de l'Homme et de l'Environnement	
							Physique subatomique et cosmologie	
					Recherche et Innovations			
					Recherche fondamentale			
		CHIMIE-BIOLOGIE					Science trading	création 2021
			SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT (STPE)		Atmosphère - Climat - Surfaces continentales		Atmosphère - Climat - Surfaces continentales	
					Géodynamique		Géodynamique	
					Géophysique		Géophysique	
					Géoressources		Géoressources Géoressources parcours international	
					Géorisques		Géorisques	
					Hydroressources		Hyroressources	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE MASTERS 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS M1	Commentaires M1	PARCOURS M2	Commentaires M2
	ARSH		SHS	HISTOIRE	Histoire, cultures, politique, échanges internationaux		Histoire, cultures, politique, échanges internationaux	
					HC Graduate school		HC Graduate school	
					Histoire appliquée : société, environnement, territoire		Histoire appliquée : société, environnement, territoire	
					HA Graduate school		HA Graduate school	
		LLASIC			Sciences de l'antiquité		Sciences de l'antiquité	
					SDA Graduate school		SDA Graduate school	
			HISTOIRE DE L'ART	Histoire, Techniques et Théories des arts visuels		Histoire, Techniques et Théories des arts visuels		
				Musées, expositions, patrimoines		Musées, expositions, patrimoines		
		LLASIC		Sciences de l'antiquité		Sciences de l'antiquité		
		LLASIC / SHS	ALL/SHS	PHILOSOPHIE	Philosophie de la cognition		Philosophie de la cognition	
		LLASIC			Philosophie ancienne et sciences de l'antiquité		Philosophie ancienne et sciences de l'antiquité	
			SHS		Philosophies contemporaines : histoire et problèmes		Philosophie contemporaines : histoire et problèmes	
	LANGUES ETRANGERES		ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Coopération Internationale et Communication Multilingue		Coopération Internationale et Communication Multilingue	
					Négociateur Trilingue en Commerce International		Négociateur Trilingue en Commerce International	
					Traduction Spécialisée Multilingue		Traduction Spécialisée Multilingue	
				LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATION ETRANGERES ET REGIONALES	Anglais-Allemand		anglais-allemand	
					Etudes anglophones + REACH Graduate school		Etudes anglophones	
					Etudes germaniques		Etudes germaniques	
					Etudes hispaniques + REACH Graduate school		Etudes hispaniques	
					Etudes italiennes-études françaises		Etudes italiennes-études françaises	
					Etudes russes		Etudes russes	
				LLASIC	SHS	ALL/SHS	ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS	Comparatisme, imaginaire, socio-anthropologie
		ALL	Diffusion de la culture			Diffusion de la culture		
			Littérature : critique et création			Littérature : critique et création		
	ARSH		Sciences de l'antiquité			Sciences de l'antiquité		
	CREATION ARTISTIQUE		Arts de la scène			Arts de la scène		
			Etudes cinématographique			Etudes cinématographique		
						Documentaire de création		
	DIDACTIQUES DES LANGUES		Didactique des langues et ingénierie pédagogique			Didactique des langues et ingénierie pédagogique		
		Français langue étrangère et seconde présentiel			Français langue étrangère et seconde présentiel			
		Français langue étrangère et seconde EAD			Français langue étrangère et seconde EAD			
		Formateur en Français et en Littéracie	création 2021		Formateur en Français et en Littéracie			
				Audiovisuel et médias numériques		Audiovisuel et médias numériques		

HUMANITES, SANTE, SPORT, SOCIETES (H3S)			ALL/SHS	INFORMATION COMMUNICATION	Communication d'entreprise		Communication d'entreprise			
		Communication et culture scientifique et technique			Communication et culture scientifique et technique					
		Communication et management à l'international			Communication et management à l'international					
		Communication politique et institutionnelle			Communication politique et institutionnelle					
		Information-communication publique et médias			Information communication publique et médias					
		SCIENCES PO			JOURNALISME	Journalisme		Journalisme		
	SCIENCES PO		SCIENCES DU LANGAGE	Industrie de la langue		Industrie de la langue				
		Linguistique			Linguistique					
	SHS		SHS	MATHEMATIQUE, INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (MIASHS)	Statistiques et Science des Données (SHS : composante seconde)	RDE commun à IM2AG porté par l'IM2AG.	Statistiques et Science des Données (SHS : composante seconde)	RDE commun à IM2AG porté par l'IM2AG.		
					Double compétence : Informatique et Sciences Sociales		Double compétence : Informatique et Sciences Sociales			
					Information et Cognition		Information et Cognition			
		METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION		Métiers de l'Edition		Métiers de l'Edition				
				Information, Documentation, Bibliothèque		Information, Documentation, Bibliothèque				
		PSYCHOLOGIE		Neuropsychologie de l'enfant		Neuropsychologie de l'enfant				
				Neuropsychologie et Neurosciences cliniques		Neuropsychologie et Neurosciences cliniques				
				Psychologie clinique - Psycho-criminologie		Psychologie clinique - Psycho-criminologie				
				Psychologie clinique - psychologie de la santé		Psychologie clinique - psychologie de la santé				
				Psychologie clinique cognivo-comportementale basée sur le processus		Psychologie clinique cognivo-comportementale basée sur le processus				
				Psychologie du travail et ergonomie		Psychologie du travail et ergonomie				
				Recherche en psychologie		Recherche en psychologie				
		SCIENCES DE L'EDUCATION		Ingénierie de la Formation Professionnelle : Apprentissage, Travail et Compétences		Ingénierie de la Formation Professionnelle : Apprentissage, Travail et Compétences				
		SCIENCES PO		SCIENCES SOCIALES	Sociétés contemporaines à l'ère numérique		Sociétés contemporaines à l'ère numérique			
					Vieillessement Handicap Santé Sociétés - Ingénierie de projet et encadrement		Vieillessement Handicap Santé Sociétés - Ingénierie de projet et encadrement			
		STAPS			STS	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Activité Physique Adapté et santé (APAS)	accréditation prolongée 1 an	Activité Physique Adapté et santé (APAS)	accréditation prolongée 1 an
							Entrainement et Optimisation de la Performance Sportive	accréditation prolongée 1 an	Entrainement et Optimisation de la Performance Sportive	accréditation prolongée 1 an
	SHS		Ingénierie et sciences du mouvement humain		accréditation prolongée 1 an		Ingénierie et sciences du mouvement humain	accréditation prolongée 1 an		
			Management du Sport : Tourisme Montagne		accréditation prolongée 1 an		Management du Sport : Tourisme Montagne	accréditation prolongée 1 an		
	STS		Mouvement Ergonomie Handicap		accréditation prolongée 1 an		Mouvement Ergonomie Handicap	accréditation prolongée 1 an		
	Faculté de MEDECINE		STS	INGENIERIE DE LA SANTE	Double Cursus Santé/ Double cursus santé précoces médecine et pharmacie					
							Génétique, Génomique et Infertilité	création 2021		
							Ingénierie de la Santé			
					Kinésithérapie		Kinésithérapie			
					Méthodes et Technologie pour la Santé					

						Méthodes pour la Conception et la Conduite de Projet en Recherche Clinique	
						Modèles, Innovation Technologique, Imagerie	
		PHITEM				Physique Médicale-Radioprotection de l'Homme et de l'Environnement	création 2021
	Faculté de PHARMACIE		STS	INGENIERIE DE LA SANTE		Artificial Intelligence for one Health	présentiel
						Artificial Intelligence for one Health	EAD
						BioHealth Engineering	présentiel
						BioHealth Engineering	EAD
						Contrôle Qualité, Assurance Qualité, Méthodes de Validation	
						Méthodes de Recherche en Environnement : Santé - Toxicologie - Ecotoxicologie	
						Méthodes Innovantes pour le Développement et l'Individualisation Pharmacologiques	
						Pharmacie Industrielle, Formulation, Procédés, Production	
					Sciences et Ingénierie du Médicament		
					Sciences et Management des Biotechnologies		
						Sciences et Management des Biotechnologies : biomarqueurs, diagnostic in vitro	
						Sciences et Management : médicaments biotechnologiques	
						Sciences et Management des Biotechnologies : thérapies cellulaires, géniques et ingénierie et tissulaire	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC DE MASTERS 2021-2022

Composante élémentaire	Composante seconde	DOMAINE	MENTION	PARCOURS M1	Commentaires M1	PARCOURS M2	Commentaires M2
INSPE		DEG/SHS/ ALL/STS	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Professorat des écoles (Grenoble et Valence)		Professorat des écoles (Grenoble et Valence)	
	LANGUES ETRANGERES	ALL	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré	Allemand		2nd degré - Allemand	
				Anglais		Anglais	
				Espagnol		Espagnol	
				Italien		talien	
	ARSH	SHS		Education musicale et chant choral		Education musicale et chant choral	
	LLASIC			Lettres classiques		Lettres classiques	
				Lettres modernes		Lettres modernes	
				Documentation		Documentation	
	SHS	SHS/STS		Histoire-Géographie		Histoire-Géographie	
	ARSH			Education Physique et Sportive		Education Physique et Sportive	
				Mathématiques		Mathématiques	
				Numérique et sciences informatiques		Numérique et sciences informatiques	création 2021
	CHIMIE-BIOLOGIE	STS		Sciences de la vie et de la terre		Sciences de la vie et de la terre	
				Sciences économiques et sociales		Sciences économiques et sociales	
	ECONOMIE	DEG					
			Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Pratique et ingénierie de la formation	création 2021	didactiques des sciences et numérique		
	SHS				apprentissage et enseignement		
		Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif					

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC AUTRES FORMATIONS 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	INTITULE DE LA FORMATION	Commentaires
Faculté des sciences	DLST	Année propédeutique scientifique	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC AUTRES FORMATIONS 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	INTITULE DE LA FORMATION	Commentaires
H3S	UFR PHARMACIE	Règlement FGSP2 (2 ^{ème} année) Règlement FGSP3 (3ème année) Règlement FASP1 (4ème année) Règlement FASP2 (5ème Année) Règlement 3ème cycle (6ème année) La thèse de Docteur en Pharmacie	
	UFR MEDECINE	Règlement 2ème année des études médicales Règlement 3ème année des études médicales Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)	
	UFR MEDECINE	Diplôme d’Etat d’Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA)	
		Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (Semestres 3, 4, 5 et 6)	
		Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques, en vue de l’obtention du Diplôme d’Etat de Sage-Femme	
		Admission en 2ème année des études de médecine, de maïeutique, de pharmacie, et d’odontologie : Licence avec accès santé (LAS)	
		Admission en 2ème année des études de médecine, de maïeutique, de pharmacie, et d’odontologie : Parcours accès spécifique santé (PASS)	

TABLEAU DE SUIVI DES RDE ET MCCC AUTRES FORMATIONS 2021-2022

CSPM	Composante élémentaire	INTITULE DE LA FORMATION	Commentaires
EUT	IUT 2	DE Educateur Technique Spécialisé	
		DE Educateur Spécialisé (FC) DE Educateur Spécialisé (FI)	
		DE Assistant de Services Sociaux	